

55+

RAPPORT ANNUEL 2012-2013

damartex
GROUP

55x

- 04 MESSAGE DU PRESIDENT
- 06 CHIFFRES CLES
- 08 RELATIONS ACTIONNAIRES
- 11 RAPPORT FINANCIER

SOMMAIRE

RAPPORT
ANNUEL
2012-2013

damartex
GROUP



Patrick Seghin
Président du Directoire

« Damartex a pour ambition de créer et commercialiser des produits destinés au marché des 55+. »

L'année en 4 mots

Solidité

Malgré un environnement économique très difficile, nous avons bien résisté : Damartex a stabilisé son activité et nous avons aujourd'hui retrouvé de la solidité, notamment sur le plan financier.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 18,2 M€ en progression de près de 20% par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration de la rentabilité s'accompagne d'excellents résultats sur la gestion de la trésorerie : le bilan fait en effet ressortir un excédent financier net de 25,9 M€ contre un endettement financier net de 13,9 M€ voici un an.

Le chiffre d'affaires s'établit à 659,7 M€, en quasi stabilité par rapport à l'exercice précédent. La tendance est au rétablissement : le premier semestre a connu de grandes difficultés (CA en diminution de -2,5% à taux constants) mais nous avons réussi à redresser la barre au second semestre (CA en croissance de +1,7% à taux constants).

Notre bonne résistance dans ce contexte difficile est en partie due à notre diversification géographique : l'économie anglaise, plus dynamique, compense la morosité du marché français.

Senior : 55+

Notre stratégie est claire : Damartex a pour ambition de créer et commercialiser des produits destinés au marché des 55+.

Notre priorité est la gestion active d'un portefeuille de marques autonomes, chacune apportant des réponses spécifiques à chaque segment de clientèle (55-65 ans, 65-75 ans, 75 ans +).

- Dans la catégorie « Textile », Damart, Afibel et Maison du Jersey continuent à viser le segment 65-75 ans alors que les marques DamartSport et Happy D. by Damart nous ouvrent de belles perspectives sur le segment 55-65 ans.

- L'année a confirmé tout le bien que nous pensions de la catégorie « équipement de la maison et de la personne ». Les marques Sédagyl, Delaby et Jours Heureux ont démontré une croissance dynamique (CA en croissance à deux chiffres). L'acquisition récente de Coopers of Stortford s'inscrit parfaitement dans cette stratégie de croissance sur le segment 55+ de l'équipement de la maison et de la personne. Coopers of Stortford combine croissance et rentabilité et permet un renforcement du groupe Damartex sur le marché britannique.



Message du Président

Modernité

La marque Damart, fleuron du Groupe, fête en 2013 ses 60 ans. C'est en effet en 1953 que les 3 frères Despature créaient le Thermolactyl. 60 ans plus tard, la marque reste plus que jamais dans la modernité : le lancement de la collection Thermolactyl bioactif en est le meilleur exemple. Après plusieurs années de développement par l'équipe R&D, la mise sur le marché d'Océalis permet d'ouvrir des perspectives de croissance sur la période « Printemps-Eté ».



Les magasins Happy D. by Damart ont connu dans le même temps une montée en puissance (croissance à deux chiffres). Cette offre, basée sur une collection plus moderne mais fidèle aux valeurs clés de la marque (qualité & confort), est notre réponse au segment des 55-65 ans. Les premiers résultats sont encourageants et confirment le potentiel de ce segment de clientèle.

Agilité

La crise à laquelle fait face la consommation textile française mais aussi et surtout le monde de la VAD est sans aucune comparaison depuis 30 ans. Dans ce contexte de plus en plus incertain, la capacité des entreprises à s'adapter devient un facteur essentiel de succès.

Face à ces défis, je suis particulièrement fier des équipes Damartex : les hommes et les femmes de nos différentes marques sont notre principal atout et ils ont été au rendez-vous cette année. Je tiens à les remercier pour leur dévouement et leur talent. Je citerais par exemple les efforts de flexibilité en magasins et dans nos unités logistiques / centres d'appel où nous sommes aujourd'hui capables de mieux servir nos clientes grâce à une polyvalence en net progrès.

Nous avons fait preuve d'agilité dans notre capacité à faire évoluer nos concepts en ajoutant par exemple de nouvelles fonctionnalités sur les sites web ou en raccourcissant les cycles d'approvisionnement des produits.

Et demain ?

A mes yeux, le mot clé pour l'année à venir est l'écoute. Sans nul doute, nous allons encore être confrontés à une succession de crises et une volatilité sans cesse croissante.

- Il est dès lors essentiel d'être de plus en plus à l'écoute de nos clientes de manière à leur proposer des produits et services adaptés à leurs attentes et envies.
- Il sera essentiel d'être à l'écoute de nos fournisseurs et partenaires extérieurs pour relever ensemble les défis de l'agilité opérationnelle ainsi que de l'équilibre performance / responsabilité sociétale.
- Ecoute enfin de nos 3 500 collaborateurs. Nous devons aller à leur rencontre, les écouter et faire évoluer ensemble nos business models.

Fidèles à nos racines entrepreneuriales, nous abordons l'année avec prudence mais confiance et ambition. Dans ce monde qui change, nos priorités restent l'amélioration de notre rentabilité et le renforcement de notre solidité.

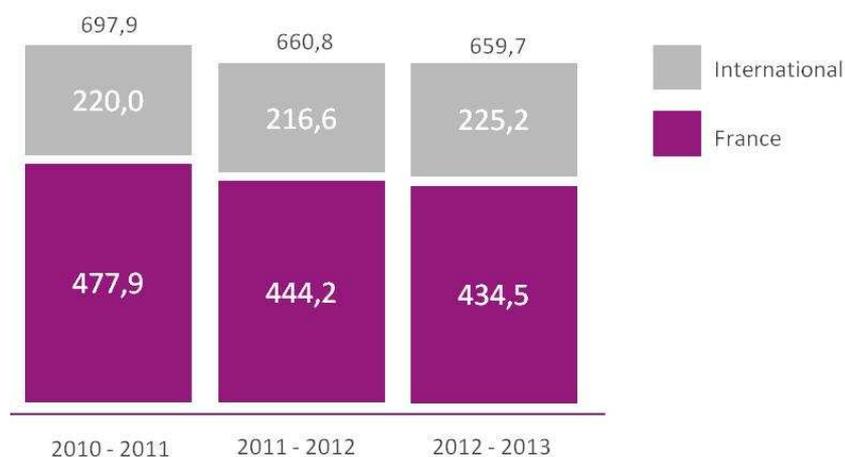
Chiffre d'affaires annuel

Le chiffre d'affaires du groupe Damartex s'établit à 659,7 M€, en quasi stabilité par rapport à l'exercice précédent, cette bonne performance a été réalisée malgré des conditions de marché difficiles (crise économique et météo peu favorable notamment au second semestre). L'activité s'est néanmoins améliorée tout au long de l'année permettant au Groupe de poursuivre une politique maîtrisée de relance de ses investissements commerciaux au second semestre afin de prendre des parts de marché et de consolider son fichier clients.

L'activité se termine positivement pour :

- Le e-commerce
- Les marchés belge et anglais
- Les marchés à potentiel (Delaby, Sedagyl et la Maison Du Jersey)

Chiffre d'affaires annuel (en millions d'euros)



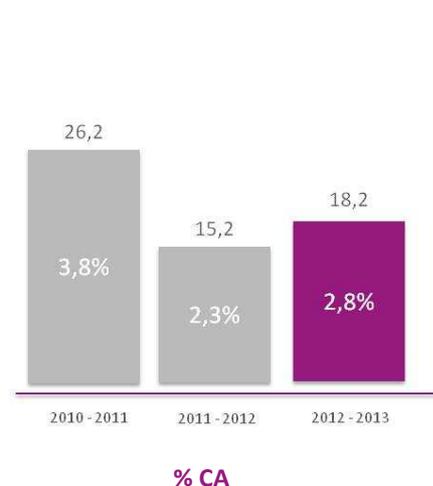
Décomposition du chiffre d'affaires annuel au 30 juin 2013



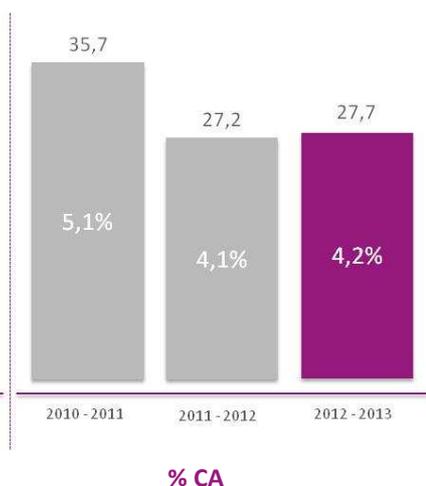
Résultats

Le résultat opérationnel courant est en progression de 19,7% par rapport à l'exercice précédent. Cette nette amélioration résulte de la fine gestion des frais marketing et de distribution, mais aussi de la bonne maîtrise des frais de structure. Ce résultat intègre pourtant un effet de marge négatif lié à l'accélération de l'écoulement des surstocks et une hausse des prix d'achats des produits.

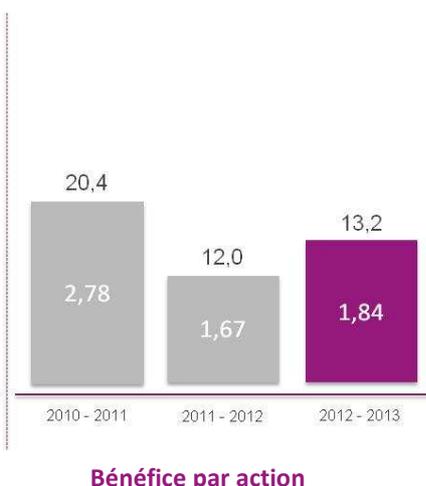
Résultat Opérationnel Courant
(en millions d'euros)



EBITDA
(en millions d'euros)

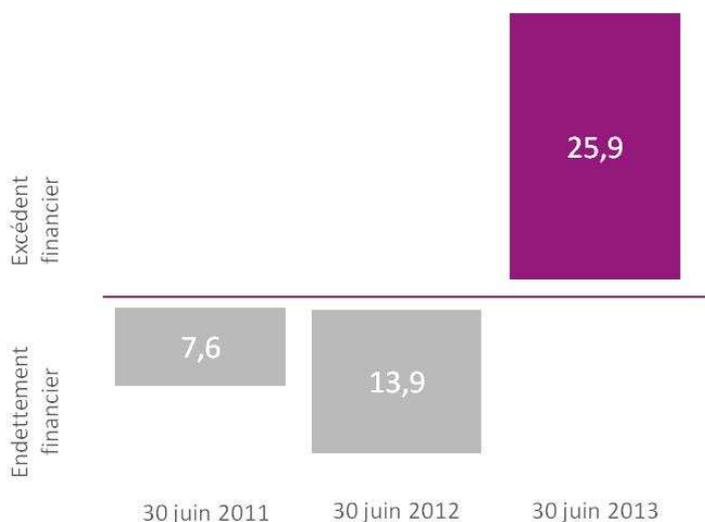


Résultat net
(en millions d'euros)



Structure financière

Niveau d'endettement net
(en millions d'euros)



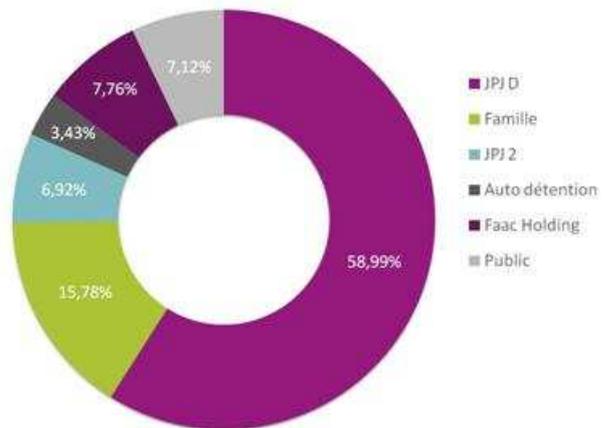
Le groupe Damartex, en plus d'un actionariat stable et familial, bénéficie d'une structure financière saine. Témoin d'une bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement, le bilan fait ressortir un excédent financier net de 25,6 M€ contre un endettement financier net de 13,9 M€ au 30 juin 2012, permettant au Groupe la poursuite de son développement. Le Groupe bénéficie de lignes de crédit confirmées à hauteur de 80 M€ à échéance 2016.

Répartition du capital

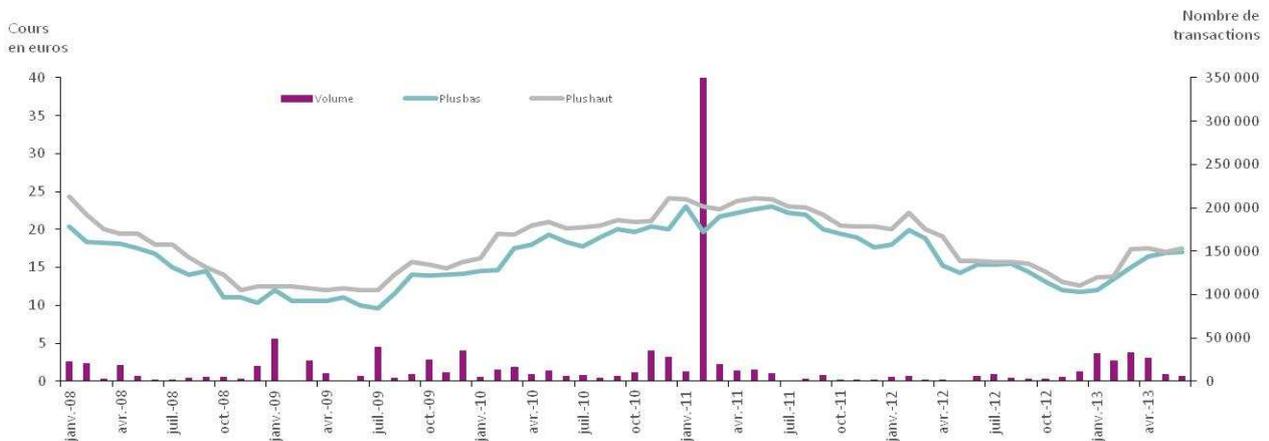
Le capital au 30 juin 2013 s'élève à 103 096 000 euros, divisé en 7 364 000 actions de 14 euros de nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées la société détient 252 329 actions Damartex au 30 juin 2013.



Cours de l'action



Cours le plus haut
 Cours le plus bas
 Volume moyen mensuel de transactions
 Capitalisation boursière (en milliers d'euros)
 sur la base du cours de clôture au 30 juin 2013
 Nombre d'actions à la clôture de l'exercice

	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2011/2012
Cours le plus haut	17,50 €	23,09 €
Cours le plus bas	11,75 €	14,26 €
Volume moyen mensuel de transactions	13 711	3 250
Capitalisation boursière (en milliers d'euros)	125 188	113 406
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	7 364 000	7 364 000

Cotation

Damartex est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur NYSE Alternext Paris.
 Code ISIN FR0000185423 (ALDAR).

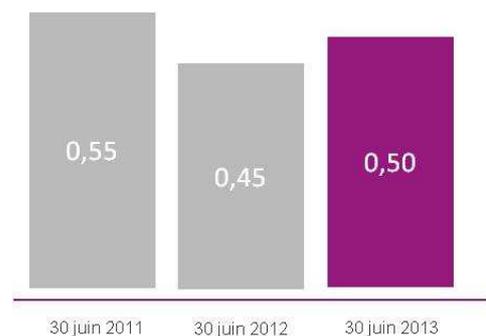
Contrat de liquidité

SDB Gilbert Dupont (Paris)

Dividende

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 14 novembre 2013 la distribution d'un dividende de 0,50 € par action.

Ce dividende serait mis en paiement le 12 décembre 2013.



Relations actionnaires

Organisation au 30 juin 2013

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Paul Georges Despature

Vice-Président

Jean-Bernard Guillebert *

Membres

Jean Despature

Jean Guillaume Despature

Victor Despature

Wilfrid Le Naour *

Xavier Leurent

Anthony Stahl

Paule Cellard *

COMITE D'AUDIT

Président

Jean-Bernard Guillebert *

Membres

Victor Despature

Paule Cellard *

COMITE DE REMUNERATIONS

Président

Jean-Bernard Guillebert *

Membre

Victor Despature

* Personnalités indépendantes
selon les critères du Code de
gouvernement d'entreprise
MiddleNext

DIRECTOIRE

Président

Patrick Seghin

Membres

Bruno Defache

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young et Autres
Ledouble S.A.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Bruno Defache

Directeur Financier

Tél : 00 33 (0)3 20 11 45 30

Courriel : bdefache@damart.com

www.damartex.com

55+

RAPPORT FINANCIER 2012-2013

damartex
GROUP

55x

13	PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES
15	RAPPORT DU DIRECTOIRE
29	DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES
65	RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX
67	COMPTES SOCIAUX
71	DOCUMENTS JURIDIQUES

SOMMAIRE

**RAPPORT
FINANCIER**
2012-2013

damartex
GROUP

55x

PANORAMA
DES COMPTES
CONSOLIDES

damartex
GROUP

Panorama des comptes consolidés

<i>En millions d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	659,7	660,8
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	18,2	15,2
RESULTAT NET	13,2	12,0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	13,1	11,9
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	28,4	25,2
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	8,7	9,2
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10,7	11,2
SITUATION NETTE	164,2	157,0
EXCEDENT FINANCIER NET (*)	25,9	-13,9
ACTIFS NON COURANTS	130,8	134,3
EFFECTIF MOYEN	3 121	3 230

* (-) : endettement financier net

55x

RAPPORT
DU
DIRECTOIRE

damartex
GROUP

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 14 novembre 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 30 juin 2013.

FAITS MARQUANTS

Aucun fait marquant n'est intervenu sur cet exercice.

PRESENTATION DES COMPTES

Données sociales

Le résultat financier de la société holding Damartex s'élève à 5,6 M€ contre 11,9 M€ l'année précédente.

Le résultat net fait ressortir un bénéfice de 6,5 M€ contre 12,7 M€ l'exercice précédent.

Données consolidées

Activité

Le chiffre d'affaires s'établit à 659,7 M€, en quasi stabilité par rapport à l'exercice précédent, cette bonne performance a été réalisée malgré des conditions de marché difficiles (crise économique et météo peu favorable notamment au second semestre). L'activité s'est ainsi améliorée tout au long de l'année permettant au Groupe de poursuivre une politique maîtrisée de relance de ses investissements commerciaux au second semestre afin de prendre des parts de marché et de consolider son fichier clients.

Les ventes par catalogues enregistrent un chiffre d'affaires de 460,6 M€ soit une baisse limitée de 1,4% en termes réels (-2% à taux de change constants), l'activité des magasins demeure stable à 165,2 M€ (+0,8% à taux de change constants) et l'activité web reste soutenue avec un chiffre d'affaires de 33,9 M€ en progression de 14,7% (+14% à taux de change constants).

Résultats

Le résultat opérationnel courant s'élève à 18,2 M€ en progression de 19,7% par rapport à l'exercice précédent. Cette nette amélioration résulte de la fine gestion des frais marketing et de distribution, mais aussi de la bonne maîtrise des frais de structure. Ce résultat intègre pourtant un effet de marge négatif lié à l'accélération de l'écoulement des surstocks et une hausse des prix d'achat des produits.

Malgré une augmentation sensible de la charge d'impôt des sociétés, le résultat net ressort en progression de 10,1% à 13,2 M€.

Situation financière

La structure financière du Groupe se renforce avec des capitaux propres en hausse de 4,6% à 164,2 M€. Le bilan fait ressortir un excédent financier net de 25,9 M€ contre un endettement financier net de 13,9 M€ au 30 juin 2012. Cette forte amélioration témoigne de la bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 14 novembre 2013

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES CONTROLEES PAR SECTEURS OPERATIONNELS

30 juin 2012

<i>En milliers d'euros</i>	DAMART	AFIBEL	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	473 844	142 561	44 387	660 792
Résultat opérationnel	5 535	8 300	654	14 489
Dotations aux amortissements	9 687	1 321	12	11 020
Investissements	8 391	803	26	9 220

30 juin 2013

<i>En milliers d'euros</i>	DAMART	AFIBEL	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	473 790	138 922	46 995	659 707
Résultat opérationnel	9 006	6 258	2 093	17 357
Dotations aux amortissements	9 151	1 318	12	10 481
Investissements	7 499	1 174	15	8 688

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
France	434 453	444 227
Belgique - Luxembourg	69 032	66 692
Grande-Bretagne	140 224	133 471
Suisse	15 998	16 392
Allemagne	0	10
TOTAL	659 707	660 792

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 14 novembre 2013

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Directoire propose à l'Assemblée d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 30 juin 2013 s'élevant à augmenté du report à nouveau bénéficiaire de **soit la somme totale de**

6.449.489,12 €
5.035.627,40 €
11.485.116,52 €

comme suit :

- 5 % à la réserve légale 322.474,46 €
- attribution aux actionnaires d'un dividende de 0,50 € par action, soit 0,50 € X 7 364 000 actions 3.682.000,00 €
- affectation au compte « report à nouveau » 7.480.642,06 €
11.485.116,52 €

Pour chaque action de 14 € nominal, le dividende ressortirait à 0,50 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende serait détaché de l'action sur NYSE Alternext Paris le 9 décembre 2013 et mis en paiement le 12 décembre 2013.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Exercices clos les</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2011	30 JUIN 2012
Nombre d'actions rémunérées *	7.532.143	7.079.165	7.109.521
Nominal	14 €	14 €	14 €
Dividendes distribués	4.519.285,80 €	3.893.540,75 €	3.199.284,45 €
Dividende par action	0,60 €	0,55 €	0,45 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver la nouvelle convention visée à l'article L. 225-86 du Code de Commerce et autorisée par le Conseil de Surveillance du 30 août 2012. Cette convention est présentée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL ET SUR LES PARTICIPATIONS

Répartition du capital (article L.233-13 du Code de Commerce)

Participations en capital ou en droits de vote déclarées supérieures à 5 % au 30 juin 2013 :

	NOMBRE D' ACTIONS DETENUES	% CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE*
Société en commandite par actions JPJ-D	4.343.882	58,99	8.202.684	64,84
JPJ 2	509.695	6,92	1.019.390	8,06
Armance	394.916	5,36	394.916	3,12
Manacor	382.571	5,19	474.481	3,75
FAAC Holding	571.400	7,76	1.142.800	9,04

* Sur la base d'un capital composé, au 30 juin 2013, de 7.364.000 actions représentant 12.650.411 droits de vote, calculés en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général AMF.

Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2012-2013 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce ».

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 14 novembre 2013

PARTICIPATIONS RECIPROQUES (article L.233-29 et R.233-19 du Code de Commerce)

Selon la réglementation en vigueur, il n'existe aucune participation réciproque.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Action de concert

La société en commandite par actions JPJ-D, la société JPJ 2, Manacor et certains membres de la famille Despature agissent de concert.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE MULTIPLES (extrait article 28 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

Toute action transférée en propriété, perd le droit de vote double, sauf dans les cas prévus par la loi.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DECLARES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE

Il n'y a pas eu de déclaration de franchissement de seuil au sens de l'article L. 233-7 du Code de Commerce au cours de l'exercice.

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION ET SUR LES SOCIETES CONTROLEES

Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013 (article

L.233-6 du Code de Commerce): aucune participation n'a été prise dans de telles sociétés.

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Damartex qu'elles détiennent (article L.233-13 du Code de Commerce): aucune société contrôlée par Damartex ne détient d'actions d'autocontrôle.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D' ACTIONS PROPRES (article L.225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2012 ; autorisé par l'Assemblée générale mixte du 13 novembre 2012, il poursuivait les objectifs suivants :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 9 novembre 2011 et du 13 novembre 2012, la société a acheté 48.553 actions au cours moyen de 15,02 € et vendu 49.721 actions au cours moyen de 14,06 €.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 14 novembre 2013

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 8.590 euros.

Les 48.553 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité, ce afin d'animer le marché pour un montant de 729.379,41 €.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités au cours de l'exercice 2012/2013.

91.650 actions Damartex ont été attribuées et ce dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites intervenue en mars 2013.

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 252.329 actions au 30 juin 2013. Elles représentent 3,43 % du capital ; la valeur évaluée au cours d'achat de l'action s'établit à 19,59 € pour une valeur nominale de 14 € (soit une valeur nominale globale de 3.532.606 €).

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation.

Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir, en une ou plusieurs fois aux époques que le Directoire déterminera, des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 13 novembre 2012 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations

éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale en date du 13 novembre 2012 et donnée pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 12 novembre 2014.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Il est proposé de fixer le prix maximum d'achat à 35 €, hors frais et commissions et le montant maximum du programme à 25.774.000 €.

Le Directoire disposerait des pouvoirs nécessaires en vue de l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 13 novembre 2012 (septième résolution).

INFORMATION SUR LES MODALITES DE CONSERVATION D'ACTIONS ISSUES DE LEVEES D'OPTIONS DONNANT DROIT A L'ACHAT D'ACTIONS ET DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

(articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de Commerce)

Lors de sa réunion du 14 mai 2013, le Conseil de Surveillance a fixé à 10 % la quotité d'actions issues des plans d'option d'achat d'actions et des plans

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 14 novembre 2013

d'attribution gratuite d'actions de la société devant être conservée par les membres du Directoire sous la forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

(article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire de Damartex

Patrick Seghin (Président du Directoire)

- Président de Damart Serviposte SAS, Vernier-Leurent SAS, Developpex SAS
- Administrateur de Damart T.S.D
- Gérant de DSB SARL et Developpex 2 SARL

Alain Défossez (Démission de ses fonctions de membre du Directoire au 13 novembre 2012)

- Président de La Maison du Jersey SAS (jusqu'au 31 octobre 2012)
- Président du Conseil d'Administration de Damart Suisse AG (jusqu'au 12 novembre 2012)

Bruno Defache (Membre du Directoire)

- Aucun autre mandat

L'offre et l'exercice d'option d'achat d'actions ainsi que l'attribution gratuite d'actions, afférents à ces trois dirigeants, sont compris dans les rapports spéciaux respectivement prévus par les articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de Commerce, présentés lors de l'Assemblée Générale.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance de Damartex

Paul Georges Despature (Président du Conseil de Surveillance)

- Président du Directoire de Somfy SA
- Membre du Conseil de Surveillance de CIAT Group SA
- Administrateur de FAAC SpA et Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA
- Gérant de CMC SARL

Jean-Bernard Guillebert (Démission de ses fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance, de Président du Comité d'Audit et de Président du Comité de Rémunérations au 30 juin 2013)

- Président du Conseil de Surveillance de Somfy SA jusqu'au 16 mai 2013
- Président du Comité d'Audit et membre du Comité de Rémunérations de Somfy SA jusqu'au 16 mai 2013

Suite à la démission de Monsieur Jean-Bernard Guillebert, il s'ensuit l'évolution suivante pour l'exercice 2013/2014, sur la composition du Conseil de Surveillance et des Comités Spécialisés :

- Xavier Leurent est nommé Vice-Président du Conseil de Surveillance
- Victor Despature est nommé Président du Comité d'Audit
- Paul Georges Despature est nommé Président du Comité de Rémunérations et membre du Comité d'Audit

Martine Charbonnier (Démission de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et de membre du Comité d'Audit au 31 décembre 2012)

- Membre du Conseil de Surveillance de Motul SA

Paule Cellard (Membre du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'Audit depuis le 14 mai 2013 sous réserve de ratification par l'Assemblée)

- Administrateur du Credit Agricole Private Banking
- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Membre du Comité d'Audit de Somfy SA et de Credit Agricole Private Banking

Il est proposé à l'Assemblée de ratifier la nomination par cooptation du Conseil de Surveillance en date du 14 mai 2013, de Madame Paule Cellard en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour la durée du mandat de Madame Martine Charbonnier, démissionnaire, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 14 novembre 2013

Victor Despature (Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations)

- Président du Conseil de Surveillance des SCA JPJ-D, JPJ-S, Valorest, Acanthe, Cimofat et de la SC Soderec
- Président-Directeur Général de MCSA
- Représentant permanent de MCSA SA, Président des SAS MCSA-SIPEM, MCSA-CELERC et MCSA-SET
- Membre du Conseil de Surveillance de Mobilis SAS
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Somfy SA depuis le 16 mai 2013
- Membre du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations de Somfy SA
- Gérant des SARL MCSA TUNIS, MCSA Participation et MGS et des SC DEVIN-VD, Vicma, Le Maréchal, Pouzaint
- Administrateur de la SA Colam Entreprendre

Jean Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Président du Conseil d'Administration de Yainville SA
- Administrateur de Autoplanet, Carbeo et VGL Food

Jean Guillaume Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Aucun autre mandat

Wilfrid Le Naour (Membre du Conseil de Surveillance)

- Directeur Général de Somfy SA, branche Somfy Participations
- Membre du Directoire de Somfy SA
- Président du Conseil de Surveillance de Financière Nouveau Monde SA et Direction Marty Holding – DMH SA
- Président de Somfy Ltd et Provence Nouveau Monde SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de Ciat Group SA,
- Administrateur de Somfy Mexico SA de CV, Gaviota Simbac SL, FAAC SpA, Somfy Middle East Co Ltd, Somfy Systems Inc., Pellenc SA et Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA
- Gérant de Somfy GmbH
- Censeur de la SAS NPM

Xavier Leurent (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Gérant de FIDEP

Anthony Stahl (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Président du Conseil de Gérance FIDEP

Jetons de présence

Il est proposé à l'Assemblée de fixer à 80.000 euros le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 14 novembre 2013

INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET AUTRES AUTORISATIONS (article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes :

	DATE DE L'AG	DATE D'EXPIRATION DE LA DELEGATION	MONTANT AUTORISE	UTILISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013
Autorisation d'émettre des options d'achat d'actions	AGM 9/11/2011	8/01/2015	3% du capital social	0,24% du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	AGM 9/11/2011	8/01/2015	3% du capital social	1,00% du capital social
Autorisation de procéder au rachat d'actions	AGM 13/11/2012	15/05/2014	10% du capital social	0,66% du capital social

Il ne bénéficie d'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital relevant des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (article L. 441-6-1 du Code de Commerce)

Au 30 juin 2013, les dettes à l'égard des fournisseurs de Damartex s'élèvent à 188.685,88 €, dont 2.804,60 € échues à cette date et 185.882,28 € non échues payables à trente jours au plus.

(en euros)	DETTES NON ECHUES DE 30 JOURS AU PLUS		DETTES ECHUES	
	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Total des dettes fournisseurs	185.882	1.607.925	2.804	59.878

Au 30 juin 2013, les créances clients s'élèvent à 856.609,14 €.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 14 novembre 2013

INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE (article 223-26 du Règlement Général AMF)

A la connaissance de la société, aucune opération d'achat, vente et transfert entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'a été réalisée durant l'exercice écoulé.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci d'efficacité, de qualité et de transparence, il a été décidé de continuer à avoir recours au Comité d'audit et au Comité de rémunérations, alors que les règles de NYSE Alternext ne les rendent pas obligatoires.

COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de trois membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2012-2013.

COMITE DE REMUNERATIONS

Le Comité de rémunérations, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de deux membres, a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité de rémunérations s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2012-2013.

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La cotation des titres de la société sur NYSE Alternext ne l'oblige pas à faire référence à un Code de gouvernement d'entreprise.

Dans un souci de transparence, la société continue à s'inspirer des bonnes pratiques du code de

gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext.

Selon sa huitième recommandation, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Au regard des critères ainsi posés, trois des membres du Conseil de Surveillance : Jean-Bernard Guillebert, Wilfrid Le Naour et Paule Cellard, sont considérés comme indépendants selon la définition donnée par le Code précité.

Ces derniers ont bénéficié le groupe Damartex de toute leur expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille fondatrice ce qui, au sens du référentiel MiddleNext, les exclut de la qualification de membre indépendant.

Cependant, ces membres du Conseil sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Damartex SA.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (articles L. 232-1 et L. 233-23 du Code de Commerce)

La mission du service Recherche et Développement est de permettre au groupe Damartex de renforcer sa position de leader dans les domaines de bénéfice client repris dans la stratégie de marque :

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 14 novembre 2013

- les vêtements de confort thermique (Thermolactyl, Océalis et Climatyl),
- les textiles de soin du corps et de la peau (Lineastyl by Damart),
- le confort de la marche (Amortyl).

Les activités de recherche visent :

- à développer des outils et des protocoles de test toujours plus performants et au plus près des conditions d'usage des produits, afin d'apporter davantage de garanties aux clientes et de sélectionner les produits les plus efficaces,
- à la conduite de projets destinés à intégrer à l'offre des solutions techniques toujours plus innovantes, performantes et à forte valeur ajoutée différentiante,
- à accompagner les responsables produits dans la déclinaison d'une offre complète et adaptée aux clientes pour chacune des techniques développées,
- à établir des documents et éléments graphiques pour élaborer une communication efficace auprès de nos clients,
- et d'une manière générale à mettre en place des actions innovantes sur les produits à travers les différents canaux de distribution.

Sur l'exercice écoulé, on note en particulier :

- un pilotage opérationnel et stratégique des activités R&D selon un calendrier court, moyen et long terme afin de donner une visibilité et une cohérence des actions et moyens engagés,
- le lancement commercial du brevet Océalis sur la collection Printemps/Été 2013 après plus de 5 ans de recherche et de mise au point industrielle. Ce lancement commercial a fait l'objet d'une communication événementielle auprès des médias et sur les points de ventes dès le printemps,
- le lancement commercial d'une innovation exclusive sur la gamme chaleur avec le Thermolactyl Bioactif, élément stratégique de modernisation de cette gamme chaleur en sous vêtements (Automne/Hiver 2013),
- un contrat de collaboration avec les écoles de Design Esmod (Roubaix) et Leeds University (UK) afin de soumettre, sous forme de concours, un exercice de modernisation du label Thermolactyl,
- le lancement d'un projet de Thèse avec le groupe HEI-ISEN et leurs laboratoires associés (entités CNRS) sur un projet d'innovation des fibres Thermolactyl,

- le renforcement du positionnement confort en chaussure à travers une offre disponible en double largeur (3 modèles Automne/Hiver 2013) sur des modèles à forme et design exclusifs. Cet axe stratégique de ce positionnement est relayé par une communication efficace et pédagogique au point de vente et catalogue.

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIES AU CAPITAL (article L.225-102 du Code de Commerce)

Aucune action Damartex n'est détenue, au 30 juin 2013, par des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise non plus que par d'anciens salariés dans le cadre d'un fonds commun de placement.

INFORMATIONS SUR LES AUTRES RISQUES (articles L. 225-100 al 4 et 6 et 225-102-1 du Code de Commerce)

Risques financiers

Afin de gérer au mieux son exposition au risque de change et au risque de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, le Groupe a recours à certains instruments financiers dans un but de couverture et non de spéculation.

Risques de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en dollars américains compte tenu des importations en provenance d'Asie ou du Moyen Orient. Les instruments financiers dérivés consistent essentiellement en contrats de change à terme et d'options sur devises. La juste valeur de ces instruments de couverture valorisés s'élève à +520 K€.

Risques juridiques

Le groupe Damartex n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité dont l'exploitation ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, et de droit boursier.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 14 novembre 2013

Le groupe Damartex est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe. A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

Assurances - couverture des risques

Le groupe Damartex est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- « Dommage aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,

- Assurance « Perte d'exploitation consécutive »,

Dans le cadre de ces polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, les attentats, les actes de terrorisme et de vandalisme, les émeutes, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités. Un programme international d'assurances responsabilité civile a été mis en place pour optimiser chacune des polices locales souscrites,

- Responsabilité civile des mandataires sociaux,

- Assurance des marchandises transportées.

Risques pays

L'essentiel de l'activité est réalisé dans des pays actuellement stables : France, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Suisse.

INFORMATIONS SUR LES DEPENSES NON DEDUCTIBLES (articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur

les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

EVOLUTION BOURSIERE

Durant l'exercice 2012-2013, l'action Damartex a enregistré une hausse de valeur de 10,4 %. Au 30 juin 2012, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 15,40 € pour coter 17,00 € au 30 juin 2013.

Cette évolution est en lien avec la révision à la hausse des objectifs de cours affichés par le marché. En effet, malgré un environnement de crise et de consommation déprimée en Europe, le groupe Damartex a fait preuve d'une bonne résistance. Ses performances économiques tout comme le redressement de sa situation financière, témoignent de la flexibilité de son modèle.

Sur la base du dernier cours et compte tenu d'un dividende unitaire de 0,50 €, le rendement de l'action Damartex ressort à 2,94 %.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 3.096 à 33.073 par mois, avec un accroissement marqué en début d'année 2013 ; la moyenne mensuelle s'établissant à 13.711 titres.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 4 septembre 2013, Damartex a acquis 100% du capital de la société Coopers of Stortford, entreprise anglaise basée à Bishop Stortford (nord-est de Londres), et spécialisée dans la distribution multi canal de produits d'équipement de la famille et de la maison destinés aux seniors.

L'acquisition a été réalisée moyennant un prix de 27,4 M€ et correspondant à une valeur d'entreprise de 29,5 M€.

Avec ses 160 collaborateurs, elle réalise un chiffre d'affaires de 34,9 M€, en forte croissance.

L'équipe managériale restera en place. L'objectif n'est pas de fusionner les deux entités anglaises mais de maintenir les structures séparées de manière à leur donner les moyens de poursuivre leur développement et d'exploiter au mieux les synergies issues de leur rapprochement.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 14 novembre 2013

PERSPECTIVES

Le développement des hommes et des compétences constitue une priorité pour le Groupe. Le renforcement de son comité exécutif avec les arrivées de Ludovic Pastour (Directeur de l'offre produits et communication de Damart – ex La Redoute, Celio, C-Discount) et de Filip Blontrock (Directeur général de Damart Belgique – ex E5 Mode, Fun) en sont l'illustration.

Dans un environnement économique toujours incertain en Europe, l'objectif de Damartex demeure l'amélioration de la rentabilité, par un pilotage fin de l'activité, un contrôle serré des coûts, la flexibilisation des processus et la rationalisation des outils.

La gestion active d'un portefeuille de marques sur le segment des seniors (55+) constitue le cœur de la stratégie du groupe Damartex.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'acquisition de la totalité du capital de la société Coopers of Stortford, qui accentue la présence du groupe Damartex sur le marché anglais.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Il est proposé à l'Assemblée de procéder aux modifications statutaires suivantes :

Mise en conformité des statuts relative aux droits et obligations attachés aux actions

Il est proposé à l'Assemblée de supprimer l'alinéa 3 de l'article 12 des statuts afin de le mettre en conformité avec l'alinéa 3 de l'article 13 des statuts relatif à la répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-propriétaire en cas de démembrement de propriété des actions.

Modification des règles en cas de vacance d'un siège du Directoire

Il est proposé aux actionnaires de préciser à l'article 15 des statuts les pouvoirs du Conseil de Surveillance en cas de vacance d'un siège au sein du Directoire.

A cet égard, il est proposé de prévoir expressément que si un siège devient vacant au sein du Directoire, le Conseil de Surveillance peut, au choix :

- soit pourvoir à la vacance,
- soit s'il ne souhaite pas pourvoir à la vacance, modifier le nombre de membres du Directoire qu'il avait antérieurement fixé.

Modification des pouvoirs du Directoire

Il est également proposé à l'Assemblée de modifier l'article 17 des statuts relatif aux pouvoirs du Directoire :

- notamment de modifier le 3^{ème} alinéa autorisant actuellement le Directoire à contracter tous emprunts jusqu'à une somme égale au montant du capital social ; il vous sera proposé de modifier les dispositions dudit alinéa en prévoyant l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance au-delà d'une limite annuelle que ce dernier fixera une fois par an.

Les emprunts par voie d'émission d'obligations non échangeables, ni convertibles et les obligations échangeables et convertibles resteront de la compétence respectivement de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- de rajouter une limitation particulière aux pouvoirs du Directoire en ce qui concerne les achats d'immeubles, les prêts et les prises de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières : il vous sera proposé de limiter les pouvoirs du Directoire à un montant annuel fixé par le Conseil de Surveillance, au-delà duquel le Directoire devra demander l'autorisation au Conseil de Surveillance.
- de modifier l'alinéa 11 de l'article 17 des statuts, et de prévoir que le Directoire devra, à titre de règlement intérieur, prendre à l'unanimité les décisions suivantes :
 - l'achat et la vente d'immeubles d'un montant supérieur à 1 million d'euros,
 - les prêts d'un montant supérieur à 2 millions d'euros,
 - les emprunts d'un montant supérieur à 2 millions d'euros,
 - les cautions, avals et garanties entraînant un engagement supérieur à 2 millions d'euros,

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 14 novembre 2013

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières quel que soit le montant,
- la cession totale ou partielle de participations, quel que soit le montant.

Les statuts prévoyaient d'ores et déjà la prise de certaines décisions à l'unanimité par le directoire. Il vous est proposé d'élargir l'unanimité à certaines opérations et de modifier les montants au-delà desquels l'unanimité est requise (pour les opérations susvisées).

Réduction de la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance

Il est proposé à l'Assemblée de modifier les dispositions de l'article 18 des statuts afin de :

- réduire la durée des mandats des membres du Conseil Surveillance en la ramenant de six à quatre ans (étant précisé que cette réduction de la durée des mandats n'impactera pas les mandats en cours qui se poursuivront jusqu'à leur terme initialement fixé),
- de permettre un échelonnement des mandats. Ainsi, les membres du Conseil de Surveillance pourront par exception être nommés pour une durée de trois années, de deux années ou d'une année afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats.

Les résolutions que nous vous soumettons sont conformes à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien les consacrer par votre vote.

Le Directoire

55x

DOCUMENTS
FINANCIERS
CONSOLIDES

damartex
GROUP

Documents Financiers consolidés

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Ecarts d'acquisition	10	9 021	9 021
Immobilisations incorporelles	10	57 899	59 527
Immobilisations corporelles	11	61 362	63 731
Actifs financiers	19	1 524	1 592
Autres actifs non courants	21	1 002	0
Actifs d'impôts différés	7	17	424
Actifs non courants		130 825	134 295
Stocks	13	91 099	101 656
Créances clients	14-19	51 720	58 333
Autres débiteurs	15	11 860	8 193
Créances d'impôts		2 338	3 987
Actifs financiers	19-20	0	86
Instruments dérivés actifs	19-24	1 020	2 320
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16-19-20	41 235	14 996
Actifs courants		199 272	189 571
TOTAL ACTIFS		330 097	323 866

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Capital émis		103 096	103 096
Primes		21 855	21 855
Réserves		38 736	31 616
Capitaux propres Groupe		163 687	156 567
Participations ne donnant pas le contrôle		513	454
Capitaux propres	17	164 200	157 021
Passifs financiers	18-19	4 936	6 692
Passifs liés aux avantages au personnel	21	5 910	5 688
Passifs d'impôts différés	7	12 298	10 812
Passifs non courants		23 144	23 192
Passifs financiers	18-19	10 410	22 261
Provisions	22	4 349	3 749
Dettes fournisseurs	19	70 514	56 211
Autres dettes	23	56 310	60 363
Dettes d'impôts exigibles		670	277
Instruments dérivés passifs	19-24	500	792
Passifs courants		142 753	143 653
TOTAL PASSIFS		330 097	323 866

Documents Financiers consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
CHIFFRE D'AFFAIRES	4	659 707	660 792
Achats consommés		-224 247	-216 624
Charges de personnel		-116 514	-118 706
Charges externes		-291 576	-298 573
Charges d'amortissements		-10 481	-11 020
Dotations et reprises / provisions		1 261	-708
Résultat opérationnel courant		18 151	15 162
Autres produits opérationnels	5	0	0
Autres charges opérationnelles	5	-795	-673
Résultat opérationnel		17 356	14 489
Produits financiers		793	501
Charges financières		-1 145	-1 344
Résultat financier	6	-352	-843
Résultat avant impôt		17 004	13 645
Impôts sur les résultats	7	-3 853	-1 699
RESULTAT NET		13 152	11 946
dont Groupe		13 090	11 866
dont Participations ne donnant pas le contrôle		62	80
Résultat net du Groupe		13 090	11 866
Résultat par action (en euros)	8	1,84	1,67
Résultat dilué par action (en euros)	8	1,83	1,67

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
RESULTAT NET		13 152	11 946
Instruments de couverture de change		-828	2 381
Ecart de conversion		-2 728	4 438
Effet d'impôts		550	-1 285
Eléments sujets à recyclage		-3 006	5 534
Engagements envers le personnel		242	-1 917
Effet d'impôts		30	527
Eléments non sujets à recyclage		272	-1 390
Autres éléments du résultat global après impôts	9	-2 734	4 144
RESULTAT GLOBAL NET		10 418	16 090
dont Groupe		10 359	16 011
dont Participations ne donnant pas le contrôle		59	79

Documents Financiers consolidés

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Autres variations	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
									Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Totaux
Au 30 juin 2011	103 096	21 855	-5 186	35 596	-730	-11 996	-458	2 019	144 196	375	144 571
Résultat net de la période				11 866					11 866	80	11 946
Autres éléments du résultat global				-1 915	2 381	4 438	0	-759	4 145	-1	4 144
Résultat global total	0	0	0	9 951	2 381	4 438	0	-759	16 011	79	16 090
Distribution de dividendes (*)				-3 895					-3 895	0	-3 895
Opérations sur actions propres			308	-53					255	0	255
Au 30 juin 2012	103 096	21 855	-4 878	41 599	1 651	-7 558	-458	1 260	156 567	454	157 021

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Autres variations	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
									Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Totaux
Au 30 juin 2012	103 096	21 855	-4 878	41 599	1 651	-7 558	-458	1 260	156 567	454	157 021
Résultat net de la période				13 090					13 090	62	13 152
Autres éléments du résultat global				247	-828	-2 728	0	578	-2 731	-3	-2 734
Résultat global total	0	0	0	13 337	-828	-2 728	0	578	10 359	59	10 418
Distribution de dividendes (*)				-3 201					-3 201	0	-3 201
Opérations sur actions propres			-65	27					-38	0	-38
Au 30 juin 2013	103 096	21 855	-4 943	51 762	823	-10 286	-458	1 838	163 687	513	164 200

(*) Dividende distribué de 0,55 € par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011 et 0,45 € par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012

Documents Financiers consolidés

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUN 2013	30 JUN 2012
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
Résultat avant impôt		17 004	13 645
. Amortissements et provisions		9 893	12 389
. Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		-22	816
. Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		238	-453
. Charges d'intérêts		245	786
. Plus ou moins values de cessions		302	31
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		10 656	13 569
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ			
Impôt sur le résultat payé		774	-1 999
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT			
Diminution (+) et augmentation (-) stocks		11 925	-4 928
Diminution (+) et augmentation (-) clients		1 526	3 972
Diminution (-) et augmentation (+) fournisseurs		12 457	-13 120
Autres diminutions et autres augmentations		-2 019	-4 136
Variation du besoin en fonds de roulement lié l'activité		23 889	-18 212
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)			
		52 323	7 003
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles	10	-2 053	-2 126
. Corporelles	11	-6 634	-7 095
. Financières		-37	-155
Cessions d'actifs		440	134
Subventions reçues		0	191
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)			
		-8 284	-9 051
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts		65	0
Remboursement d'emprunts		-748	-466
Distribution de dividendes		-3 201	-3 895
Acquisitions / cessions d'actions propres	8	-78	294
Opérations de placements		86	-86
Intérêts payés		-245	-786
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)			
		-4 121	-4 939
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (D)		-233	354
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D)			
		39 686	-6 633
Trésorerie et équivalents de trésorerie		14 996	13 821
Concours bancaires		-21 590	-13 782
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE			
		-6 594	39
Trésorerie et équivalents de trésorerie		41 235	14 996
Concours bancaires		-8 143	-21 590
TRÉSORERIE A LA CLOTURE			
	17	33 092	-6 594

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. GENERALITES

Damartex, société-mère du Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège est situé 25 avenue de la Fosse aux Chênes 59100 Roubaix, France.

Les comptes consolidés de l'exercice 2012/2013 clos le 30 juin 2013 ont été arrêtés par le Directoire le 28 août 2013. Ils sont établis selon une hypothèse de continuité d'exploitation.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Damartex au 30 juin 2013 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2013.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 30 juin 2013 des normes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er juillet 2012.

Certaines des normes appliquées à ce jour par le Groupe sont susceptibles d'évolutions ou d'interprétations dont l'application pourrait être rétrospective. Ces interprétations pourraient amener le Groupe à retraiter ultérieurement les comptes consolidés.

2.2 Evolution du référentiel comptable

2.2.1 Normes, amendements et interprétations applicables au 1er juillet 2012

Au 30 juin 2013, les nouveaux textes adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er juillet 2012 sont les suivants :

NORMES	SANS IMPACT	AYANT UN IMPACT D'ÉVALUATION	AYANT UN IMPACT DE PRESENTATION
IAS 1 Révisé – <i>Présentation des états financiers</i>			X

La norme IAS1 Révisé avait été appliquée par anticipation au 30 juin 2012, notamment pour la présentation de l'état du résultat global consolidé.

2.2.2 Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er juillet 2013

Les normes suivantes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 sont listées ci-dessous. Le Groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation. Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'analyse et ne sont pas anticipés comme étant significatifs.

NORMES

IAS 19 – *Avantages aux personnels*

IFRS 13 – *Evaluation de la juste valeur*

2.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conduit la Direction à formuler des hypothèses et à effectuer des estimations qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- les impôts différés actifs - voir les hypothèses et estimations en note 7
- les valorisations des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles via les résultats des impairment tests - voir les hypothèses et estimations en note 12
- les engagements de retraite - voir les hypothèses et estimations en note 21
- les provisions pour risques - voir les estimations en note 22

2.4 Principe de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.

Le contrôle est présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Au cas présent toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises ou créées à

compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à leur date de perte de contrôle.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 29 de l'annexe.

2.5 Conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du Groupe sont eux présentés en euros.

2.5.1 Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

2.5.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les situations financières et les résultats des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euros comme suit :

- les situations financières sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période
- les comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écart de conversion dans "l'Etat du résultat global consolidé".

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

2.6 Date de clôture

La consolidation annuelle est établie sur la base des comptes de l'exercice clos au 30 juin. Toutes les sociétés du Groupe clôturent à cette date.

Le groupe Damartex établit ses états financiers (du chiffre d'affaires jusqu'aux frais directs de vente) sur la base de la méthode trimestrielle 4/4/5. Chaque trimestre est divisé en deux périodes de 4 semaines puis une période de 5 semaines. Ainsi, l'exercice clos le 30 juin 2013 couvre la période allant du 2 juillet 2012 au 30 juin 2013. L'impact sur les comptes de cette méthode par rapport à une méthode classique (exercice 1er juillet - 30 juin) n'est pas significatif.

2.7 Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition d'une part et le coût d'acquisition des titres de la société concernée d'autre part.

Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur constatées, selon les tests de dépréciation réalisés chaque année (voir note 2.11).

Les frais liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges dans la rubrique « charges externes » du compte de résultat consolidé.

2.8 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur 4 ans.

Les logiciels développés en interne par le Groupe qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Les marques ne sont pas amorties car considérées comme ayant une durée de vie indéfinie. Ce caractère indéfini est revu chaque année.

Les brevets sont amortis sur 20 ans en linéaire.

Les droits au bail ne sont pas amortis, car considérés comme ayant une durée de vie indéfinie dans la mesure où le preneur d'un bail commercial a le droit à un nombre presque illimité de renouvellements du bail.

Les actifs incorporels non amortis font l'objet d'un test de dépréciation systématique chaque année (voir note 2.11).

Au sein du Groupe, les dépenses relatives aux activités de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de personnel et charges externes. Il s'agit essentiellement de frais de recherche qui ne sont pas activables au regard de la norme IAS 38.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Conformément à la norme IAS 16, après leur comptabilisation en tant qu'actif, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées et résumées comme suit :

Terrains	Non amortis
Bâtiment lourd composants amortis en moyenne sur	33 ans
Bâtiment léger composants amortis en moyenne sur	21 ans
Agencement des constructions	10 ans
Agencement aménagement industriel	12 ans
Aménagement des terrains	20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel industriel, de manutention ou de stockage	8 à 12 ans
Installation téléphonique	5 à 8 ans
Véhicule	5 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Damartex, il a été identifié des composants significatifs uniquement pour les bâtiments.

Les constructions sont décomposées en trois actifs distincts ayant des durées d'amortissement distinctes :

Gros œuvre	40 ans si bâtiment lourd, 25 ans si bâtiment léger
Second œuvre	10 ans
Toiture	30 ans si bâtiment lourd, 15 ans si bâtiment léger

2.10 Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les biens loués en vertu de contrats qualifiés de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les biens sont amortis sur une durée d'utilité identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre. S'il n'est pas certain que Damartex devienne propriétaire du bien à la fin du contrat, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location-financement de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple.

2.11 Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice.

Par ailleurs dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, des tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs immobilisés incorporels et corporels.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un

actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession.

La valeur d'utilité est obtenue à partir des projections des flux de trésorerie actualisés des plans moyen terme (tels qu'approuvés par la Direction) des 5 années suivantes, en retenant des taux de marchés à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Pour ces tests, le Groupe considère qu'un délai de maturité de 5 ans est nécessaire à l'atteinte du seuil de rentabilité.

Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur nette comptable de l'actif, l'actif n'est pas déprécié.

Définition d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible (absence de marché et de cash-flow affectable à ce seul actif), cet actif est regroupé avec d'autres de manière à former une Unité Génératrice de Trésorerie.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie associées a été effectuée au sein du groupe Damartex. Etant donné les synergies et les interdépendances constatées entre les activités d'un même pays, tous les actifs d'un même pays sont regroupés dans une seule UGT. Ainsi l'UGT au sein du groupe Damartex se situe au niveau du pays.

2.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés, lors de la comptabilisation initiale, en trois catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs évalués en juste valeur par résultat
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance
- les actifs disponibles à la vente

Les valeurs mobilières de placement sont classées dans la catégorie des actifs évalués en juste valeur, ils représentent des actifs détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance. Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie de loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur constatées sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession.

2.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des marchandises compte tenu des perspectives d'écoulement, diminué des coûts de production et de distribution restant à être supportés pour réaliser la vente.

Les stocks de matières, de marchandises et de produits fabriqués sont évalués principalement au coût unitaire moyen pondéré.

2.14 Clients et autres débiteurs

Les créances des clients et des autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non recouvrement appréciés au cas par cas.

2.15 Titres d'autocontrôle

Les actions Damartex détenues par le Groupe sont enregistrées en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention. Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux

propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.16 Paiements en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites.

Le coût des attributions d'options est valorisé à la juste valeur des instruments à la date d'attribution. La juste valeur a été évaluée selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires débiteurs ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme ou des placements disponibles à la vente et sans risque.

2.18 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Cette rubrique peut notamment comprendre les engagements découlant de restructurations, de litiges et d'autres risques.

Le cas échéant, les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée et si une telle mesure a été annoncée aux personnels ou à leurs représentants.

2.19 Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les avantages accordés sont les suivants :

- les régimes de retraite à prestations définies en France et en Grande-Bretagne
- les régimes de retraite à cotisations définies en France, en Belgique et en Grande-Bretagne
- les régimes d'indemnités de fin de carrière conventionnelles en France (prestations définies)
- les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail en France (prestations définies)
- le régime de retraite article 83 pour certains salariés en France (cotisations définies)

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale.

Pour les régimes à prestations définies, la charge nette de l'exercice correspond aux coûts des services rendus et passés, aux intérêts de la dette et aux revenus des fonds affectés à la couverture de ces engagements.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses financières (croissance des salaires, taux d'actualisation, taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie) et démographiques (âge de départ en retraite, espérance de vie, taux de rotations des effectifs).

Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres, conformément au paragraphe 93 de la norme IAS 19.

Des fonds sont affectés à la couverture d'engagement à long terme du personnel en France et en Grande-Bretagne. Ils sont gérés par un organisme externe indépendamment du Groupe. Le solde net (entre l'actif et l'engagement) est comptabilisé à l'actif en cas de sur financement par rapport à l'engagement ou au passif en cas de sous fondement.

En cas de sur financement, l'actif fait l'objet d'un test de plafonnement conformément au paragraphe 58 de la norme IAS 19.

2.20 Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont mesurées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.

Après leur reconnaissance initiale, les emprunts et dettes sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.21 Impôts courants et différés

2.21.1 Impôts courants

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1er juillet 2003. La quasi-totalité des sociétés françaises est comprise dans le périmètre de cette intégration au 1er juillet 2012.

Une première période d'intégration s'est déroulée de juillet 2003 à juin 2008. Une seconde période d'intégration a été reconduite pour une période de 5 ans à compter de juillet 2008.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes pourront être indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de fait constatés à cette date.

2.21.2 Impôts différés actifs/passifs

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales. Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement.

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant la période au cours de laquelle les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôts non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

2.22 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Concernant les flux d'achat et de vente de marchandises et de cadeaux, le Groupe s'inscrit dans une comptabilité de couverture du risque de change, couverture basée sur des flux futurs de trésorerie.

Les besoins en devises pour ces achats sont couverts par des instruments financiers qui sont testés afin de déterminer s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour que l'instrument soit considéré comme couvrant, la relation de couverture doit être clairement définie et documentée dès la date de sa mise en place et l'efficacité de la relation de couverture doit être démontrée par le rapport des variations de juste valeur du dérivé et de l'élément couvert (rapport compris entre 80% et 125%, test prospectif et rétrospectif à chaque clôture).

A la clôture, les instruments sont évalués à la Juste Valeur ("Mark to Market").

Si une couverture de flux de trésorerie satisfait aux conditions du paragraphe 88 de la norme IAS 39 durant la période, elle est comptabilisée comme suit :

- la partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré constituer une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres, via l'état de variation des capitaux propres consolidés
- la partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat

2.23 Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat net par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription existantes durant l'exercice.

2.24 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Dans le Groupe on rencontre notamment les types de flux de ventes suivants : vente avec paiement comptant ou à la commande, vente à crédit et vente en contre-remboursement.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la réception de la commande dès lors que la marchandise est disponible dans les stocks compte tenu des critères suivants : les biens sont fabriqués et identifiés, la livraison est probable, le report de livraison éventuel est reconnu par l'acheteur et les conditions générales de vente sont acceptées par le client.

Ces ventes étant faites avec un droit de retour, une estimation statistique de ces retours est constatée en déduction du chiffre d'affaires.

Le groupe Damartex possède un programme de fidélisation. L'interprétation IFRIC 13 précise que les avantages ainsi accordés constituent des éléments séparés de la vente initiale. La part de chiffre d'affaires correspondant à l'avantage futur octroyé est donc différée, jusqu'à utilisation des points par les clients.

2.25 Frais de publicité

Les frais de publicité comprennent principalement les cadeaux aux clients, les catalogues, les encarts, les mailings et les coûts des médias.

Ces dépenses sont comptabilisées en charges dès que la prestation est réalisée ou dès que le produit est livré.

2.26 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui facilite la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Ils intègrent les plus ou moins values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration et des dépréciations d'immobilisations qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

2.27 Résultat financier

Le résultat financier est composé des produits financiers liés aux placements, aux charges financières liées à l'endettement et aux effets de change.

2.28 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par M. Patrick Seghin, Président du Directoire.

Les secteurs opérationnels présentant des caractéristiques économiques similaires sur la base des indicateurs de performance examinés par le principal décideur opérationnel et des autres critères énoncés par la norme ont fait l'objet d'un regroupement pour déterminer les secteurs à présenter.

Documents Financiers consolidés

3. FAITS MARQUANTS

Aucun fait marquant n'est intervenu sur cet exercice.

4. SECTEURS OPERATIONNELS

Le groupe Damartex est organisé en trois secteurs d'activité :

- Le secteur « Damart » regroupant les activités Damart
- Le secteur « Afibel » regroupant les activités Afibel
- Le secteur « Autres » regroupant les activités des enseignes Maison Du Jersey, Sedagyl, Jours Heureux et Delaby

30 juin 2012

<i>En milliers d'euros</i>	DAMART	AFIBEL	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	473 844	142 561	44 387	660 792
Résultat opérationnel	5 535	8 300	654	14 489
Dotations aux amortissements	9 687	1 321	12	11 020
Investissements	8 391	803	26	9 220

30 juin 2013

<i>En milliers d'euros</i>	DAMART	AFIBEL	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	473 790	138 922	46 995	659 707
Résultat opérationnel	9 006	6 258	2 093	17 357
Dotations aux amortissements	9 151	1 318	12	10 481
Investissements	7 499	1 174	15	8 688

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
France	434 453	444 227
Belgique - Luxembourg	69 032	66 692
Grande-Bretagne	140 224	133 471
Suisse	15 998	16 392
Allemagne	0	10
TOTAL	659 707	660 792

5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	0	0
Autres produits opérationnels	0	0
Autres éléments opérationnels	-499	-610
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	-296	-63
Autres charges opérationnelles	-795	-673
TOTAL	-795	-673

6. RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Produits financiers	78	54
Effets de change	715	447
Produits financiers	793	501
Charges financières	-1 145	-1 344
Charges financières	-1 145	-1 344
TOTAL	-352	-843

7. IMPOTS

7.1 Impôts sur le résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
RESULTAT AVANT IMPOT	17 004	13 645
<i>Taux de l'impôt</i>	36,10%	36,10%
Impôt théorique au taux d'impôt applicable	6 138	4 926
Charges non déductibles	316	144
Différences de taux	-857	-379
Quote-part frais et charges hors intégration fiscale	67	142
Déficits non activés (+ : non reconnus ; - : utilisés)	12	-6
Crédits d'impôts	-2 059	-2 292
Restructuration juridique	0	-1 053
Taxes et divers	236	217
Charge totale d'impôt au compte de résultat consolidé	3 853	1 699
<i>Taux effectif d'imposition</i>	22,66%	12,45%
Dont impôt exigible	1 840	856
Dont impôts différés	2 013	843

7.2 Impôts différés

Un actif net d'impôt différé n'est constaté que s'il est probable que l'entité disposera dans les prochains exercices d'un bénéfice imposable supérieur aux pertes existantes. Cette probabilité est mesurée au 30 juin 2013 à partir des budgets, plans à long terme approuvés par la Direction au cours de l'exercice actuel et dispositions fiscales en vigueur dans chacun des pays.

L'impôt est alors activé à hauteur des résultats prévus lors des trois prochains exercices.

En application de ce principe, toutes les conditions n'étant pas respectées en Suisse, aucune activation n'a été constatée. Les déficits non activés représentent environ 2,3 M€ (contre 2,1 M€ au 30 juin 2012).

7.3 Analyse par pays

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Grande-Bretagne	17	424
TOTAL	17	424

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Belgique	1 432	1 440
France	10 866	9 372
TOTAL	12 298	10 812

7.4 Analyse par nature

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
IDA liés aux avantages du personnel	1 277	1 329
IDA liés aux dettes fiscales et sociales	2 675	2 775
IDA activation de déficit	57	175
IDA sur IFRIC 13 programme fidélité	560	901
IDA sur frais de publicité	335	291
IDA sur différences temporaires	1 201	1 616
Autres	0	517
Compensation IDA/IDP	-6 088	-7 180
TOTAL	17	424

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
IDP liés aux méthodes de provisions	41	42
IDP liés aux différences de plan d'amortissement	5 969	5 536
IDP sur crédits baux	846	736
IDP sur instruments de couverture de change	187	403
IDP sur différences temporaires	2 801	2 600
IDP liés aux marques	8 434	8 434
Autres	108	241
Compensation IDA/IDP	-6 088	-7 180
TOTAL	12 298	10 812

Impôts différés, charge de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
ID liés aux méthodes de provisions	-65	0
ID liés aux avantages du personnel	81	-206
ID liés aux différences de plan d'amortissement	463	27
ID liés aux différences temporaires, sociales et fiscales	762	0
ID sur instruments de couverture de change	186	-166
ID sur IFRIC 13 programme fidélité	341	229
ID sur frais de publicité	-63	483
Autres	308	476
TOTAL	2 013	843

Documents Financiers consolidés

8. RESULTAT PAR ACTION

	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	13 090	11 866
Nombre moyen d'actions	7 364 000	7 364 000
Nombre moyen d'actions propres	252 897	267 931
Nombre d'actions à retenir	7 111 103	7 096 069
Résultat net par action (en euros)	1,841	1,672
Effet de la dilution		
Effet dilutif SO et AGA	47 196	28 740
Nombre d'actions à retenir	7 158 299	7 124 809
Résultat net dilué par action (en euros)	1,829	1,665

Mouvements sur la période concernant les actions propres :

	30 JUIN 2012	ACHATS	VENTES	ANNULATION	+/- VALUES REALISEES	30 JUIN 2013
Nombre d'actions propres	253 497	48 553	-49 721			252 329
Prix moyen (en euros)	19,24					19,59
TOTAL (en milliers d'euros)	4 878	729	-699	0	35	4 943

9. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	AUTRES VARIATIONS	TOTAL
Variation de valeur	1 234	4 438	-1 917		3 755
Recyclage en résultat	1 147				1 147
Effets d'impôts	-832	-453	527		-758
AU 30 JUIN 2012	1 549	3 985	-1 390	0	4 144

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	AUTRES VARIATIONS	TOTAL
Variation de valeur	819	-2 728	242		-1 667
Recyclage en résultat	-1 647				-1 647
Effets d'impôts	299	251	30		580
AU 30 JUIN 2013	-529	-2 477	272	0	-2 734

Documents Financiers consolidés

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013			30 JUIN 2012
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Ecarts d'acquisition	9 021	0	9 021	9 021
Brevets, licences, logiciels	22 869	-16 979	5 890	7 284
Marques	41 395	-1 696	39 699	40 524
Droits au bail	9 625	-1	9 624	9 867
Autres immobilisations incorporelles	3 373	-687	2 686	1 852
TOTAL	86 283	-19 363	66 920	68 548

10.1 Valeur brute

<i>En milliers d'euros</i>	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2012	9 021	21 883	42 298	9 868	2 320	85 390
Acquisitions		901			1 152	2 053
Cessions		-5		-243		-248
Effets de variations de change		-149	-582			-731
Autres mouvements		239	-321		-99	-181
Au 30 juin 2013	9 021	22 869	41 395	9 625	3 373	86 283

10.2 Amortissements et dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2012	0	-14 599	-1 774	-1	-468	-16 842
Amortissements		-2 461	-25		-219	-2 705
Cessions		2				2
Effets de variations de change		79				79
Autres mouvements			103			103
Au 30 juin 2013	0	-16 979	-1 696	-1	-687	-19 363
Valeur nette au 30 juin 2013	9 021	5 890	39 699	9 624	2 686	66 920

10.3 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se détaille par Unité Génératrice de Trésorerie comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	ECARTS D'ACQUISITION	MARQUES	DROITS AU BAIL	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Belgique	3 711	74	1 471	5 256	5 581
Suisse		1 775		1 775	1 820
France	5 310	29 252	8 153	42 715	42 876
Grande-Bretagne		8 598		8 598	9 135
TOTAL	9 021	39 699	9 624	58 344	59 412

Documents Financiers consolidés

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013			30 JUIN 2012
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Terrain	4 408	0	4 408	4 408
Constructions	53 863	-30 604	23 259	24 837
Installations techniques, matériel et outillage	37 793	-28 504	9 289	9 829
Autres immobilisations corporelles	82 706	-59 515	23 191	24 189
Immobilisations corporelles en cours	1 215	0	1 215	468
TOTAL	179 985	-118 623	61 362	63 731

11.1 Valeur brute

<i>En milliers d'euros</i>	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2012	4 408	54 381	37 095	81 329	468	177 681
Acquisitions		95	1 215	4 181	1 143	6 634
Cessions			-314	-2 360		-2 674
Effets de variations de change		-613	-295	-596	-12	-1 516
Autres mouvements			92	152	-384	-140
Au 30 juin 2013	4 408	53 863	37 793	82 706	1 215	179 985

11.2 Amortissements et dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2012	0	-29 544	-27 266	-57 140	0	-113 950
Amortissements		-1 366	-1 741	-4 935		-8 042
Cessions			303	2 073		2 376
Effets de variations de change		306	200	489		995
Autres mouvements				-2		-2
Au 30 juin 2013	0	-30 604	-28 504	-59 515	0	-118 623
Valeur nette au 30 juin 2013	4 408	23 259	9 289	23 191	1 215	61 362

11.3 Immobilisations corporelles en contrat de location-financement

L'échéancier des paiements minimaux relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
A un an au plus	710	671
Plus d'un an et moins de cinq ans	3 266	3 090
A plus de cinq ans	1 457	2 343
TOTAL	5 433	6 104

12. IMMOBILISATIONS - TEST DE PERTE DE VALEUR

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.11. Les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont décomposés dans la note 10.3.

12.1 Hypothèses retenues

Le taux de croissance annuel moyen de l'activité dans les phases budget et plan à moyen terme est basé sur des données historiques de la société. Le taux de croissance à l'infini retenu est de 2% au 30 juin 2013 et 2% au 30 juin 2012.

Le Groupe a retenu le WACC (coût moyen pondéré du capital) comme taux d'actualisation des cash flow, il s'agit d'un taux avant impôt. Ses composantes sont principalement le taux des OAT à 10 ans (1,9%) associé à une prime de risque (7,3%).

Le taux retenu pour cet exercice s'élève à 9% (30 juin 2012 : 10%).

Pour cet exercice, la valeur recouvrable est la valeur d'utilité.

Les différentes activités du Groupe se situant dans un environnement relativement homogène, les hypothèses présentées ci-dessus ont été appliquées à l'ensemble des UGT.

12.2 Tests de dépréciation

Lors des tests de dépréciation, la valeur recouvrable s'est toujours révélée supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT, aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée au 30 juin 2013.

12.3 Sensibilités aux changements d'hypothèses

Des tests de sensibilité aux changements d'hypothèses (sur le taux d'actualisation et sur les hypothèses clef retenues pour la détermination des flux de trésorerie) ont été pratiqués par le Groupe.

Les résultats de ces tests (+/- 1 point de taux d'actualisation et une baisse de 5% des hypothèses clef retenues pour la détermination des flux de trésorerie) ne remettent pas en question l'absence de dépréciation constatée sur l'exercice.

Documents Financiers consolidés

13. STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Valeurs brutes	104 016	117 116
Dépréciation	-12 917	-15 460
TOTAL	91 099	101 656

14. CREANCES CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Valeurs brutes	55 244	61 809
Dépréciation	-3 524	-3 476
TOTAL	51 720	58 333

Echéancier des créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Non échues et non dépréciées	50 484	57 413
Echues, non dépréciées < 30 jours	208	42
Echues, non dépréciées > 30 jours	229	31
Echues et dépréciées	4 323	4 323
TOTAL	55 244	61 809

Risque clients

La quasi-totalité de nos clients sont des particuliers, les créances sont donc individuellement très faibles. Le risque client porte sur les clients réglant à la réception de commande ou ceux à qui nous accordons un délai de paiement. Ce risque est "couvert" par voie de provision déterminée en fonction des probabilités de recouvrement.

15. AUTRES DEBITEURS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Avances et acomptes versés	4 992	2 430
Créances sociales et fiscales	179	170
Charges constatées d'avance	4 045	4 423
Autres créances	2 645	1 170
TOTAL	11 860	8 193

16. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Comptes bancaires		41 235	14 996
Trésorerie et équivalents de trésorerie		41 235	14 996
Concours bancaires	18	-8 143	-21 590
Trésorerie à la clôture		33 092	-6 594

17. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Capital émis	103 096	103 096
Réserve légale	4 408	3 773
Prime d'émission	21 855	21 855
Ecart de conversion	-10 286	-7 558
Autres réserves	31 524	23 535
Résultat net du Groupe	13 090	11 866
Capitaux propres Groupe	163 687	156 567
Participations ne donnant pas le contrôle	513	454
TOTAL	164 200	157 021

Au 30 juin 2013, le capital social est composé de 7 364 000 actions entièrement libérées de valeur nominale de 14 euros. Aucune modification n'est intervenue durant l'exercice.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 novembre 2013 la distribution d'un dividende de 0,50€ par action au titre de cet exercice.

Le dividende distribué au titre de l'exercice clos en 2012 s'élevait à 0,45€ par action.

18. PASSIFS FINANCIERS

18.1 Analyse par catégorie

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Crédit bail		4 723	5 433
Dettes financières diverses		213	1 259
Passifs financiers à plus d'un an		4 936	6 692
Crédit bail		710	671
Concours bancaires	16	8 143	21 590
Dettes financières diverses		1 557	0
Passifs financiers à moins d'un an		10 410	22 261

18.2 Analyse par taux

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Taux variable	13 576	27 694
Sans taux	1 770	1 259

18.3 Analyse par devise

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
GBP	2 420	1 280
EUR	7 675	27 880
USD	5 251	2 054
CHF	0	-2 261

18.4 Les covenants

Damartex dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées à échéance fin 2015 ou début 2016) totalisant 80 millions d'euros auprès de 5 établissements bancaires.

La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Damartex de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé).

Les covenants financiers sont respectés au 30 juin 2013.

Documents Financiers consolidés

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	58 333	58 333		58 333	
Trésorerie	14 996	14 996		14 996	
Dépôts et cautions	1 592	1 592		1 592	
Actifs financiers	86	86		86	
Instruments dérivés actifs	2 320	2 320			2 320
Instruments financiers actifs	77 327	77 327	0	75 007	2 320
Concours bancaires	-21 590	-21 590		-21 590	
Crédit bail	-6 104	-5 266		-5 266	
Dettes financières diverses	-1 259	-1 259	-1 030	-229	
Instruments dérivés passifs	-792	-792			-792
Fournisseurs	-56 211	-56 211		-56 211	
Instruments financiers passifs	-85 956	-85 118	-1 030	-83 296	-792
TOTAL	-8 629	-7 791	-1 030	-8 289	1 528

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	51 720	51 720		51 720	
Trésorerie	41 235	41 235		41 235	
Dépôts et cautions	1 507	1 507		1 507	
Instruments dérivés actifs	1 020	1 020			1 020
Instruments financiers actifs	95 482	95 482	0	94 462	1 020
Concours bancaires	-8 143	-8 143		-8 143	
Crédit bail	-5 433	-4 775		-4 775	
Dettes financières diverses	-1 770	-1 770	-1 557	-213	
Instruments dérivés passifs	-500	-500			-500
Fournisseurs	-70 514	-70 514		-70 514	
Instruments financiers passifs	-86 360	-85 702	-1 557	-83 645	-500
TOTAL	9 122	9 780	-1 557	10 817	520

La juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Documents Financiers consolidés

20. EXCEDENT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Actifs financiers à moins d'un an		0	86
Trésorerie et équivalent de trésorerie	16	41 235	14 996
Passifs financiers	18	-15 346	-28 953
TOTAL		25 889	-13 871

21. AVANTAGES AU PERSONNEL

21.1 Actifs liés aux avantages au personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013			30 JUIN 2012
	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ACTIFS NETS	ACTIFS NETS
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	-21 044	22 046	1 002	0
TOTAL	-21 044	22 046	1 002	0

21.2 Passifs liés aux avantages au personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013			30 JUIN 2012
	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	PASSIFS NETS	PASSIFS NETS
Indemnité départ à la retraite France	-8 381	4 100	-4 281	-3 737
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	0	0	0	-338
Provision préretraite Belgique	-426		-426	-413
Participation légale France	-1 203		-1 203	-1 200
TOTAL	-10 010	4 100	-5 910	-5 688

21.3 Charges comptabilisées

Les avantages au personnel ont impacté le compte de résultat consolidé de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Coûts des services rendus	-431	-511
Coûts financiers	-1 143	-1 298
Rendement attendu du fonds	906	1 133
Charge nette de l'exercice	-668	-676
Dont comptabilisé		
en charges opérationnelles	-431	-511
en charges financières	-237	-165

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges de personnel, le coût financier et le rendement attendu du fonds sont comptabilisés en résultat financier.

Documents Financiers consolidés

21.4 Analyse par pays

Indemnité de départ à la retraite en France :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2011	-6 177	3 603	-2 574
Charges nettes de l'exercice	-633	119	-514
- <i>Coûts des services rendus</i>	-349		-349
- <i>Coûts financiers</i>	-284		-284
- <i>Rendement attendu du fonds</i>		119	119
Cotisations versées			0
Prestations servies	237	-274	-37
Ecart actuariels générés	-654	42	-612
Au 30 juin 2012	-7 227	3 490	-3 737
Charges nettes de l'exercice	-632	91	-542
- <i>Coûts des services rendus</i>	-395		-395
- <i>Coûts financiers</i>	-237		-237
- <i>Rendement attendu du fonds</i>		91	91
Cotisations versées		770	770
Prestations servies	268	-288	-20
Ecart actuariels générés	-790	38	-752
Au 30 juin 2013	-8 381	4 100	-4 281

Indemnité de départ à la retraite en Grande-Bretagne :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2011	-17 384	17 868	484
Charges nettes de l'exercice	-1 176	1 014	-162
- <i>Coûts des services rendus</i>	-162		-162
- <i>Coûts financiers</i>	-1 014		-1 014
- <i>Rendement attendu du fonds</i>		1 014	1 014
Cotisations versées		627	627
Prestations servies	523	-523	0
Ecart actuariels générés	-2 032	727	-1 305
Ecart de conversion	-2 192	2 209	18
Au 30 juin 2012	-22 261	21 923	-338
Charges nettes de l'exercice	-941	815	-126
- <i>Coûts des services rendus</i>	-35		-35
- <i>Coûts financiers</i>	-906		-906
- <i>Rendement attendu du fonds</i>		815	815
Cotisations versées		498	498
Prestations servies	530	-530	0
Ecart actuariels générés	315	685	1 000
Ecart de conversion	1 313	-1 345	-32
Au 30 juin 2013	-21 044	22 046	1 002

Documents Financiers consolidés

21.5 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	France		Grande-Bretagne	
	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Taux d'actualisation	2,6%	3,3%	4,8%	4,2%
Taux de rendement attendu des actifs	2,6%	3,3%	4,8%	3,8%
Taux de croissance attendu des salaires	1,8%	2,0%	3,5%	3,0%

- Taux de rendement attendu des actifs

Le taux de rendement attendu des actifs est basé sur les mêmes critères que le taux d'actualisation.

Ce taux d'actualisation est déterminé par zone géographique par référence aux taux de rendement des obligations notées AA à la date de clôture.

- Taux de turnover

En France, le taux est calculé par société, selon la catégorie socio-professionnelle. Il est décroissant selon l'âge du salarié. Le taux moyen n'excède pas 10%.

En Grande-Bretagne, s'agissant d'un régime à prestations définies, les droits sont définitivement acquis au cours de la période de présence des salariés, le taux de turnover n'est donc pas utilisé.

21.6 Test de sensibilité

21.6.1 Engagements

Au 30 juin 2013 la variation d'un point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	France		Grande-Bretagne	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact coûts des services rendus	-43	36	-18	18
Impact capitaux propres de la dette	-654	562	-4 083	3 150

21.6.2 Actifs de couverture

En France, l'actif de couverture est principalement constitué de produits à taux fixes. Le montant de l'actif est relativement stable depuis plusieurs exercices, il n'y a plus de versement complémentaire dans le fonds.

En Grande-Bretagne, l'actif de couverture est principalement constitué d'obligations (environ 72% au 30 juin 2013 contre environ 75% au 30 juin 2012).

<i>En milliers d'euros</i>	France		Grande-Bretagne	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact rendement attendu du fonds	-32	32	-243	243

21.7 Cotisations à verser au régime en 2012-2013

La meilleure estimation des cotisations à verser au régime pour la période annuelle suivant celle couverte par les présents états financiers annuels (soit à la clôture au 30 juin 2014) s'élève à :

- Sociétés françaises : aucun versement
- Sociétés anglaises : 307 k€.

Documents Financiers consolidés

22. PROVISIONS

Au cours de cet exercice, les soldes des provisions ont évolué de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	PROVISIONS POUR LITIGES	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS	PROVISIONS DIVERSES	TOTAL
Au 30 juin 2012	1 177	921	1 651	3 749
Dotation	1 046	171	313	1 530
Utilisation (*)	-207	-348	-324	-879
Variations de change		-45	-6	-51
Autres				0
Au 30 juin 2013	2 016	699	1 634	4 349

(*) Les reprises sont majoritairement utilisées, c'est la raison pour laquelle tout est présenté sur la ligne « Utilisation ».

23. AUTRES DETTES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Avances et acomptes reçus	20 576	24 059
Dettes sociales	27 558	24 496
Dettes fiscales	4 264	5 734
Produits constatés d'avance	2 170	3 424
Autres dettes	1 741	2 650
TOTAL	56 310	60 363

24. INSTRUMENTS DERIVES

24.1 Synthèse

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Instruments dérivés actifs	1 020	2 320
Instruments dérivés passifs	-500	-792
TOTAL	520	1 528

Les instruments dérivés portent uniquement sur la couverture du risque de change lié à une politique d'achats en devises au sein du Groupe. Ces instruments consistent principalement en contrats de change à terme et options sur devises.

24.2 Analyse des instruments dérivés

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
CHF	26	-43
USD	229	1 980
GBP	265	-409
TOTAL	520	1 528

25. GESTION DU RISQUE

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs sont constitués d'emprunts, de contrats de location avec option d'achat, de découverts bancaires et de dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Le Groupe détient des actifs tels que des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie et des dépôts à terme.

Les instruments dérivés actifs et passifs sont principalement des achats et ventes à terme de devises ayant pour objectif la gestion des risques de change liés aux activités du Groupe.

Le recours à des instruments dérivés s'inscrit dans une politique stricte de couverture.

Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

25.1 Risque de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en USD compte tenu des importations en provenance d'Asie et du Moyen Orient.

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL
Au 30 juin 2011	-1 648
Variations capitaux propres	2 381
Impact résultat financier	795
Au 30 juin 2012	1 528
Variations capitaux propres	-828
Impact résultat financier	-180
Au 30 juin 2013	520

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de juste valeur des contrats à terme) du Groupe à une variation raisonnable du taux de change des différentes devises utilisées dans le Groupe, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	
	- 10%	+ 10%
Impact résultat	-1 074	1
Impact capitaux propres	-6 174	6 554

Documents Financiers consolidés

25.2 Risque de taux d'intérêt

Les passifs financiers du Groupe sont principalement composés au 30 juin 2013 de concours bancaires et d'un crédit bail.

A ce jour, les concours bancaires, rémunérés à taux variables, ne font l'objet d'aucune couverture.

La dette financière en crédit bail est à taux variable. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôts du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêts, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts moyen terme à taux variable). Les capitaux propres du Groupe ne sont pas affectés.

<i>En milliers d'euros</i>	VARIATIONS EN POINT DE BASE	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Euro	+/- 10	+/- 6	+/- 6
Euro	+/- 15	+/- 9	+/- 10

25.3 Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur un crédit-bail, des concours bancaires, des ouvertures de crédits moyen terme occasionnellement utilisés compte tenu du niveau de la trésorerie nette du Groupe.

Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs du Groupe au 30 juin, sur la base des paiements contractuels non actualisés :

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		331	340	3 977	1 456	6 104
Fournisseurs	55 489		349	373		56 211
Autres dettes	60 363					60 363
Concours bancaires	21 590					21 590
Au 30 juin 2012	137 442	331	689	4 350	1 456	144 268

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		350	360	3 266	1 457	5 433
Fournisseurs	70 514					70 514
Autres dettes	56 311					56 311
Concours bancaires	-8 143					-8 143
Au 30 juin 2013	118 682	350	360	3 266	1 457	124 115

25.4 Risque action

Au 30 juin 2013, le Groupe n'est exposé à aucun risque action.

25.5 Gestion du capital

Les capitaux propres comprennent le capital social, les primes d'émission, les écarts de réévaluation, les réserves dont les résultats non distribués.

L'objectif du Groupe est de conserver des ratios sur capital les plus sains possible afin de s'assurer notamment une bonne notation vis-à-vis des partenaires financiers extérieurs. Le Groupe veille aussi à maximiser la valeur des capitaux propres vis-à-vis de l'actionnaire et à respecter les seuils fixés légalement.

Ces objectifs, identiques depuis plusieurs exercices, ont été respectés.

Le Groupe dispose d'un contrat de liquidité. Ce contrat a pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements. Les engagements portent sur un minimum de 150 K€ de trésorerie et sur 3 000 actions.

25.6 Risque crédit

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs pays, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe.

25.7 Autres risques

Afin de réduire la volatilité potentielle des actifs de couverture des fonds liés aux avantages au personnel, le groupe Damartex, lors des exercices précédents, a réduit la part des actions dans ces actifs en contrepartie d'une augmentation du poids des obligations. La répartition est restée stable sur cet exercice.

26. STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les stock-options et les actions gratuites sont évaluées à leur valeur de marché lors de leur attribution, puis une charge est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés pour les plans attribués à compter de la date de la création du plan. La charge IFRS 2 annuelle est calculée par un expert extérieur sur les plans concernés. Au 30 juin 2013, la charge IFRS 2 annuelle représente 238 K€. Elle est comptabilisée en charges de personnel.

26.1 Plans de stock-options

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION	DATE D'OUVERTURE DE LEVEE DES OPTIONS	DATE LIMITE DE LEVEE DES OPTIONS	OPTIONS ANNULEES	OPTIONS EXERCEES	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2013
29 janvier 2010	4	18 000	14,85	29.01.2014	30.06.2015	-4 000	0	14 000
2 décembre 2010	4	18 000	21,06	02.12.2014	30.06.2016	-10 000	0	8 000
21 février 2012	5	22 000	19,21	22.02.2016	30.06.2017	0	0	22 000
05 mars 2013	4	18 000	15,62	06.03.2017	29.06.2018	-6 194	0	11 806
TOTAL		76 000				-20 194	0	55 806

Mouvements intervenus au cours des trois derniers exercices :

	2012/2013		2011/2012		2010/2011	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE
Options non exercées au 1er juillet	54 000	18,70	32 000	18,34	18 000	14,85
Options attribuées	18 000	15,62	22 000	19,21	18 000	21,06
Options annulées	16 194	18,98	0	0,00	-4 000	14,85
Options exercées	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Options non exercées à fin de période	55 806	17,62	54 000	18,70	32 000	18,34
Options exerçables à fin de période	0	0,00	0	0,00	0	0,00

26.2 Plans d'actions gratuites

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	ACTIONS ANNULEES	ACTIONS EXERCEES	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2013
2 décembre 2010	39	54 400	19,46	02.12.2012	02.12.2014	-54 400	0	0
2 décembre 2010	2	4 500	19,46	02.12.2012	02.12.2014	0	-4 500	0
21 février 2012	1	750	19,22	21.02.2014	21.02.2016	0	0	750
05 mars 2013	31	20 150	14,53	05.03.2015	06.03.2017	-3 826		16 324
05 mars 2013	33	42 300	14,53	05.03.2015	06.03.2017	-8 032		34 268
05 mars 2013	6	3 900	13,63	05.03.2017	06.03.2017	-1 342		2 558
05 mars 2013	6	7 300	13,63	05.03.2017	06.03.2017	-2 512		4 788
Total		133 300				-70 112	-4 500	58 688

Documents Financiers consolidés

27. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par le groupe Damartex se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	A un an au plus	Plus d'un an et mois de 5 ans	A plus de cinq ans	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Cautions bancaires	1 339	0	2 100	3 439	1 750
Contrats de location (*)	11 509	19 029	0	30 538	22 274
TOTAL				33 977	24 024

(*) Le montant mentionné sur la ligne « Contrats de location » correspond au montant des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de contrats de location, sur la période non résiliable par le preneur. Il s'agit principalement de loyers non résiliales de magasins.

28. EFFECTIFS

	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Effectif moyen	3 121	3 230

29. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées au 30 juin 2013 :

RAISON SOCIALE	SIEGE	% DE CONTRÔLE 30 JUIN 2013	% D'INTERET 30 JUIN 2013	% D'INTERET 30 JUIN 2012
Damartex	59100 Roubaix (France)	(mère)		
Damart Serviposte	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
D.S.B.	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Vernier Leurent SAS	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
La Maison du Jersey	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Damartex UK Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
André De Brett	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
SHC	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Damart Financial Services	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Rucklidge Debt Collection Co. Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Holt Hosiery	Bolton (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
JHH	Dublin (Irlande)	100,00	100,00	100,00
Cofisel	Bale (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart Swiss AG	Lenzburg (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart TSD	Dottignies (Belgique)	100,00	100,00	100,00
DCT	La Marsa (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
DMT	Zaghuan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Afitex	59100 Roubaix (France)	98,42	98,42	98,42
Afibel	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	98,42	98,42
Auber Tissus	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	98,42	98,42
Developpex	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Developpex2	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	N/A

30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Damartex a procédé le 4 septembre 2013 à l'acquisition de la totalité du capital de la société COOPERS OF STORTFORD, entreprise anglaise spécialisée dans la distribution multi canal de produits d'équipement de la famille et de la maison.

L'opération a été réalisée pour un prix de 23,3 millions de livres sterling (soit 27,4 M€), montant correspondant à une valeur d'entreprise de 25,0 millions de livres sterling (soit 29,5 M€).

La gestion active d'un portefeuille de marques sur le segment des seniors (55 ans et plus) constitue le cœur de la stratégie du groupe Damartex. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette acquisition, qui accentue la présence sur le marché anglais. Enfin, elle permet au groupe Damartex de gagner des parts de marché sur ce créneau porteur, sur lequel sont déjà présentes ses enseignes Sedagyl et Delaby.

L'intégration de la société dans le périmètre de consolidation sera effective à compter de la date de prise de contrôle. Elle aura une faible incidence sur le niveau d'endettement, en raison de la solidité financière du Groupe, et un impact relatif sur les résultats dès la première année.

31. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

31.1 Relation entre Damartex et la société mère

La société mère de Damartex est la société JPJ-D.

Il n'y a pas de transaction significative avec la société JPJ-D en dehors du dividende versé au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012 (3 201 K€ pour l'ensemble des actionnaires).

31.2 Relation entre Damartex et ses filiales

Elles sont de nature classique :

- convention d'intégration fiscale
- cash pooling
- activité de financement
- prestations de services

31.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans les sociétés du Groupe s'élève à 904 K€.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Montant des rémunérations allouées	904	1 354
Avantages postérieurs à l'emploi	6	5
Paiement en actions	81	24
Dotations aux provisions pour indemnités de départ	0	0
TOTAL	991	1 383

L'avantage postérieur à l'emploi correspond aux droits acquis sur la période pour l'indemnité de départ en retraite. Le paiement en actions représente la charge IFRS 2 des plans de stock-options et d'actions gratuites concernant les mandataires sociaux.

31.4 Intérêts des dirigeants dans les plans d'option d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'actions pour lesquels les dirigeants ont des intérêts présentent les caractéristiques suivantes :

* Stock options

DATE DU PLAN	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION	DATE D'OUVERTURE DE LEVEE DES OPTIONS	DATE LIMITE DE LEVEE DES OPTIONS	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2013	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2012
29 janvier 2010	14,85	29.01.2014	30.06.2015	14 000	14 000
2 décembre 2010	21,06	02.12.2014	30.06.2016	8 000	18 000
21 février 2012	19,21	22.02.2016	30.06.2017	22 000	22 000
05 mars 2013	15,62	06.03.2017	29.06.2018	11 806	0
TOTAL				55 806	54 000

* Actions gratuites

DATE DU PLAN	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2013	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2012
2 décembre 2010	19,46	02.12.2012	02.12.2014	0	49 900
2 décembre 2010	19,46	02.12.2012	02.12.2014	0	4 500
05 mars 2013	14,53	05.03.2015	06.03.2017	16 324	0
05 mars 2013	14,53	05.03.2015	06.03.2017	34 268	0
05 mars 2013	13,63	06.03.2017	06.03.2017	2 558	0
05 mars 2013	13,63	06.03.2017	06.03.2017	4 788	0
Total				57 938	54 400

55x

RESULTATS
FINANCIERS
DE DAMARTEX

damartex
GROUP

Résultats financiers de Damartex

Au cours des 5 derniers exercices

(en euros)

DATE D'ARRETE	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	103 096 000	103 096 000	103 096 000	107 991 758	107 991 758
Nombre d'actions ordinaires	7 364 000	7 364 000	7 364 000	7 713 697	7 713 697
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	561 192	715 596	645 996	519 993	504 866
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	4 967 489	8 695 911	9 232 388	4 222 687	9 939 295
Impôts sur les bénéfices	-1 727 562	-1 670 594	-71 537	-1 861 973	-676 645
Dot. Amortissements et provisions	245 561	-2 347 446	4 481 473	-2 258 836	-12 723 294
Résultat net	6 449 489	12 713 950	4 822 452	8 343 496	23 339 234
Résultat distribué	3 199 284	3 893 541	4 519 286	4 242 533	4 242 533
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,91	1,41	1,26	0,79	1,38
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,88	1,73	0,65	1,08	3,03
Dividende attribué	0,45	0,55	0,60	0,55	0,55
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	2	2	6	6	3
Masse salariale	524 089	474 870	502 993	569 603	706 162
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	254 700	591 369	191 448	159 676	167 672

55x

COMPTES
SOCIAUX

damartex
GROUP

Comptes sociaux

BILAN SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Capitaux propres	161 264	151 749
Résultat bilan	6 449	12 714
SITUATION NETTE	167 713	164 463
Provisions risques et charges	2 043	1 285
Dettes LMT		540
CAPITAUX PERMANENTS	169 756	166 288
Immobilisations incorporelles		0
Immobilisations corporelles		0
Immobilisations financières	166 274	169 589
FONDS DE ROULEMENT	3 482	-3 301
Stocks nets	0	0
Clients	857	81
Autres créances	12 583	37 055
Fournisseurs	314	1 935
Autres dettes	26 565	19 870
BFDR	-13 440	15 332
Trésorerie actif	17 790	932
Trésorerie passif	868	19 565
TRESORERIE	16 921	-18 633

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
Chiffre d'affaires net	561	716
Charges d'exploitation	-1 381	-1 426
• Personnel	-779	-1 066
• Impôts et taxes	-89	-28
• Autres achats et charges externes	-395	-731
• Dotations / Reprises aux amortissements et provisions	-119	399
Résultat d'exploitation	-820	-710
Résultat financier	5 546	11 868
Résultat courant avant IS	4 727	11 158
Résultat exceptionnel	-5	-115
Résultat avant IS	4 722	11 043
Impôts sur sociétés	1 728	1 671
RESULTAT NET	6 449	12 714

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES DE DAMARTEX (*)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/07/2012 au 30/06/2013. Les comptes annuels ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général mis à jour par le règlement CRC 99-03.

CHANGEMENT DE METHODE

Méthode d'évaluation :
Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Méthode de présentation :
Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS MARQUANTS

Pas de faits marquants sur l'exercice.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement correspondent aux frais de constitution et sont amortis sur une durée de 5 ans.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
L'opportunité de constituer une dépréciation ainsi que le montant de celle-ci sont déterminés en fonction de la valeur d'utilité des titres et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société (Cash Flow prévisionnels, perspectives de résultats et de rentabilité, etc.).

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Seules les moins-values potentielles font l'objet de dépréciations calculées par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values. Les actions propres acquises dans le cadre de plans de d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites sont classées en valeurs mobilières de placement.

INFORMATION SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les assemblées des 13 novembre 2012 et 9 novembre 2011, la société a acheté 48 553 actions au cours moyen de 15,02 € et vendu 49 721 actions au cours moyen de 14,06 €.

4 500 actions à 11 € ont été attribuées dans le cadre de levée d'option d'AGA.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 8 590 €.

Les 48 553 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité et ce, afin d'animer le marché pour un montant de 729 379,41 €.

ECARTS DE CONVERSION

Les dettes et créances en devises existant au bilan à la clôture de l'exercice sont réévaluées en fonction du cours de clôture et après prise en compte de l'instrument de couverture mis en place.

Les actifs et passifs de la société sont convertis sur la base du cours de clôture. Le compte de résultat est converti au taux moyen de l'exercice. L'écart entre le cours moyen et le cours de clôture est enregistré en écart de conversion.

INFORMATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans l'entreprise s'élève à 447 611 €.

(*) Les comptes complets de Damartex sont disponibles sur simple demande auprès de Bruno Defache, 25, avenue de la Fosse aux Chênes - 59100 ROUBAIX

Comptes sociaux

INTEGRATION FISCALE

Le régime d'intégration fiscale mis en place en France à compter du 1er juillet 2003 pour une période de 5 ans a été renouvelé à compter du 1er juillet 2008 pour une nouvelle période de 5 ans.

Selon cette convention, la différence d'impôt liée à l'intégration fiscale, calculé par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe. Au 30 juin 2013, par application de la convention, le produit d'impôt s'élève à 1 821 milliers d'euros.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes seront indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

A ce jour, il n'y a pas de déficit d'ensemble reportable à utiliser.

Note 1 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2013
Engagements reçus	0
Engagements donnés	2 000

Note 2 – VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	OUVERTURE APRES AFFECTATION DES RESULTATS 2012/13	VARIATION EXERCICE 2012/13	SOLDE AU 30 JUIN 2013 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2012/13	SOLDE AU 30 JUIN 2013 APRES AFFECTATION DES RESULTATS
Capital	103 096		103 096		103 096
Primes d'émission, d'apport	22 555		22 555		22 555
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	4 409		4 409	322	4 731
Réserves réglementées					
Autres réserves	26 169		26 169		26 169
Report à nouveau	5 036		5 036	2 445	7 481
Résultat		6 449	6 449	-6 449	
Provisions réglementées					
Dividendes				3 682	
TOTAL	161 265	6 449	167 714	0	164 032
Variation					
Capitaux propres après affectation	161 265	6 449	167 714	-3 682	164 032

ESSEX

72 RAPPORTS DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

76 RAPPORT DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE

77 PROJET DE RESOLUTIONS

DOCUMENTS
JURIDIQUES

damartex
GROUP

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Damartex, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Comme décrit au paragraphe 2.11 de la note « 2-Principes et méthodes comptables » de l'annexe, votre groupe teste chaque année la valeur de ses écarts d'acquisition et de ses immobilisations incorporelles non amortissables, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations corporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

VALEUR DE REALISATION DES STOCKS

Comme décrit dans le paragraphe 2.13 de la note « 2-Principes et méthodes comptables » de l'annexe, votre groupe constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises. Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses retenues par votre groupe en termes de valeur de réalisation notamment en fonction des ventes observées au cours des exercices antérieurs. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lille, le 16 octobre 2013

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A. ERNST & YOUNG et Autres
Laure Coutelle Carole Dessaint -Papoz

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de société Damartex, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants /

Comme décrit dans le paragraphe de l'annexe relatif aux principes et méthodes comptables, votre société peut être amenée à constituer des dépréciations relatives aux titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lille, le 16 octobre 2013

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.	ERNST & YOUNG et Autres
Laure Coutelle	Carole Dessaint -Papoz

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Damartex, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance du 30 août 2012 a autorisé Monsieur Bruno DEFACHE, membre du Directoire, à bénéficier, à compter de l'exercice 2012-2013, du régime de retraite à cotisations définies s'appliquant aux cadres ainsi qu'aux mandataires affiliés au régime français de la sécurité sociale. La rémunération servant de base au calcul des cotisations est celle prise en compte

par l'ARRCO / AGIRC. Le taux de cotisation pris en charge par la société est de 8% de cette rémunération.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2013, les sommes prises en charge par votre société au titre de cette convention s'élèvent à 2 687 €.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

I. Convention de retraite chapeau

Monsieur Alain DEFOSSEZ, membre du Directoire de votre société jusqu'au 31 janvier 2013, était bénéficiaire du régime de retraite à cotisations définies s'appliquant aux cadres ainsi qu'aux mandataires affiliés au régime français de la sécurité sociale.

Votre société a versé sur l'exercice 480 € au titre de cette convention jusqu'au départ en retraite de Monsieur DEFOSSEZ.

II. Convention d'intégration fiscale

Il existe une convention d'intégration fiscale entre Damartex, société tête de groupe, et ses filiales, Damart Serviposte, La Maison du Jersey, Vernier Leurent, DSB, Afitex, Afibel, Aubert Tissus, Developpex et Developpex 2.

Le produit d'économie d'impôt lié à l'intégration fiscale est de 1 820 782 € pour l'exercice clos le 30 juin 2013.

Paris et Lille, le 16 octobre 2013

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A. ERNST & YOUNG et Autres
Laure Coutelle Carole Dessaint -Papoz

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue de soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2013.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus régulièrement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2013, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a également remis le rapport de gestion qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Après un début d'exercice difficile, les efforts marketing et la dynamique commerciale du Groupe ont permis de clôturer l'exercice 2012/2013 avec un chiffre d'affaires de 659,7 M€ en quasi stabilité par rapport à l'exercice précédent (-0,2% en termes réels et -0,6% à taux de change constants).

Au quatrième trimestre, les ventes ressortent à près de 139 M€ en hausse de 2,6% (+3,8% à taux de change constants). Cette évolution traduit une progression de tous les canaux de distribution et de toutes les enseignes.

Ces performances sont considérées satisfaisantes, compte tenu de l'environnement économique général (baisse du pouvoir d'achat et perte de confiance des ménages) et des mauvaises conditions climatiques connues notamment au printemps. Elles reflètent ainsi la bonne résistance du Groupe et témoignent de la justesse des investissements stratégiques entrepris ces dernières années.

En ce qui concerne les résultats, le résultat opérationnel courant a atteint 18,2 M€, en progression de 19,7 %, grâce à une fine gestion des frais marketing et de distribution, mais aussi une bonne maîtrise des frais de structure.

Ce résultat intègre pourtant un effet de marge négatif lié à l'accélération de l'écoulement des surstocks et une hausse des prix d'achat des produits.

Le résultat net ressort en progression de 10,1% à 13,2 M€ malgré une augmentation sensible de la charge d'impôt des sociétés,

Le résultat net par action s'inscrit à 1,84 € en augmentation de 10,2 %.

La structure financière du Groupe se renforce avec des capitaux propres en hausse de 4,6% à 164,2 M€. Le bilan fait ressortir un excédent financier net de 25,9 M€ contre un endettement financier net de 13,9 M€ au 30 juin 2012. Cette forte amélioration témoigne de la bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement.

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale prévue en novembre prochain, la distribution d'un dividende de 0,50€ par action.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, il vous sera notamment demandé d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres et de vous prononcer sur diverses modifications statutaires.

Des projets de résolutions, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 14 novembre 2013

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013 – QUITUS AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2013, approuve ces rapports et ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat net de 6.449.489,12 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuvent les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat net de 13.152.000 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

TROISIEME RESOLUTION

(AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012-2013 ET FIXATION DU DIVIDENDE)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 30 juin 2013 s'élevant à 6.449.489,12 € augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 5.035.627,40 € soit la somme totale de **11.485.116,52 €**

comme suit :

- 5 % à la réserve légale	322.474,46 €
- attribution aux actionnaires d'un dividende de 0,50 € par action, soit 0,50 € X 7 364 000 actions	3.682.000,00 €
- affectation au compte « report à nouveau »	<u>7.480.642,06 €</u>
	11.485.116,52 €

Pour chaque action de 14 € nominal, le dividende ressort à 0,50 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende sera détaché de l'action sur NYSE Alternext Paris le 9 décembre 2013 et mis en paiement le 12 décembre 2013.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes et revenus au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	30 juin 2010	30 juin 2011	30 juin 2012
Nombre d'actions rémunérées*	7.532.143	7.079.165	7.109.521
Nominal	14€	14€	14 €
Dividendes distribués	4.519.285,80€	3.893.540,75€	3.199.284,45€
Dividende par action	0,60€	0,55€	0,45€

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

QUATRIEME RESOLUTION

(RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce,

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 14 novembre 2013

approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que les conditions d'exécution de celles-ci.

CINQUIEME RESOLUTION

(FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR L'EXERCICE 2013-2014)

L'Assemblée Générale fixe à 80.000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

SIXIEME RESOLUTION

(RATIFICATION DE LA NOMINATION PAR COOPTATION DE PAULE CELLARD EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale ratifie la nomination par cooptation du Conseil de Surveillance en date du 14 mai 2013 de Paule Cellard, demeurant à Le Vesinet (78110), 9 avenue Kléber, en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Martine Charbonnier, démissionnaire.

En conséquence, Paule Cellard exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIEME RESOLUTION

(AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIETE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du

13 novembre 2012 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale en date du 13 novembre 2012 et donnée pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 12 novembre 2014.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 35 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 14 novembre 2013

actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 25.774.000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION

(MODIFICATION DE L'ARTICLE 12 DES STATUTS « DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS »)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de supprimer l'alinéa 3 de l'article 12 des statuts « Droits et obligations attachés aux actions », le reste de l'article demeurant inchangé.

NEUVIEME RESOLUTION

(MODIFICATION DES REGLES EN CAS DE VACANCE D'UN SIEGE DU DIRECTOIRE - MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'alinéa 5 de l'article 15 des statuts afin de permettre au Conseil de Surveillance de modifier le nombre de membres du Directoire en cours de mandat comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les membres du Directoire sont rééligibles. En cas de vacance, le remplaçant est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire. Si un siège de membre du Directoire est vacant, le Conseil de Surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

A défaut, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé, de procéder à cette nomination à titre provisoire. La personne ainsi nommée peut, à tout moment, être remplacée par le Conseil de Surveillance. »

DIXIEME RESOLUTION

(MODIFICATION DES POUVOIRS DU DIRECTOIRE – MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 17 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- de modifier le 3^{ème} alinéa de l'article 17 comme suit :

« Le Directoire contracte tous emprunts jusqu'à un montant que le Conseil de Surveillance fixera une fois par an. Au-delà de ce montant, une autorisation du Conseil de Surveillance sera nécessaire. Toutefois, les emprunts par voie d'émission d'obligations non échangeables ni convertibles et les sûretés particulières à leur conférer, doivent être décidés et autorisés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations en une ou plusieurs fois, et en arrêter les modalités.»

- de rajouter à la suite de l'alinéa 10 la mention suivante :

« Le Conseil de Surveillance, une fois par an, et pour un montant déterminé, autorisera le Directoire à acheter des immeubles, contracter tous prêts et prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières. Au-delà de ce montant, l'autorisation du Conseil de Surveillance sera nécessaire ».

- de modifier le 11^{ème} alinéa de l'article 17 comme suit :

« En outre, mais à titre de règlement intérieur, et sans que ces limitations de pouvoirs soient opposables aux tiers, la conclusion des opérations ci-après est subordonnée à une décision prise à l'unanimité par les membres du directoire :

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 14 novembre 2013

- *L'achat et la vente d'immeubles d'un montant supérieur à 1 million d'euros,*
- *Les prêts d'un montant supérieur à 2 millions d'euros,*
- *Les emprunts d'un montant supérieur à 2 millions d'euros,*
- *Les cautions, avals et garanties entraînant un engagement supérieur à 2 millions d'euros,*
- *La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières quel que soit le montant,*
- *La cession totale ou partielle de participations, quel que soit le montant. »*

Le reste de l'article 17 demeure inchangé.

ONZIEME RESOLUTION

(REDUCTION DE LA DUREE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 18 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- de réduire la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance en la ramenant de 6 à 4 ans, étant précisé que cette réduction de la durée des mandats n'impactera pas les mandats en cours qui se poursuivront jusqu'à leur terme initialement fixé ;
- de permettre un échelonnement des mandats ;
- de modifier, en conséquence, le premier alinéa de l'article 18 des statuts « Conseil de Surveillance » comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les membres du Conseil de Surveillance, dont le nombre ne peut être ni inférieur au minimum légal ni supérieur au maximum légal, sont nommés dans les conditions prévues par la loi pour quatre années. Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années, de deux années ou d'une année ».

DOUZIEME RESOLUTION

(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.

DAMART
LA FORME DU BIEN-ÊTRE

Happy D.
by DAMART

DAMARTSPORT

Afibel

la Maison du Jersey

SEDAGYL
Le Mieux-Être chez vous

Delaby

Coopers
OF STORTFORD
www.coopersofstortford.co.uk

Jours Heureux

25 AVENUE DE LA FOSSE AUX CHÊNES
F 59100 ROUBAIX
TÉL. : +33 (0)3 20 11 45 00

DAMARTEX.COM

damartex
GROUP